

1324
2007

REPUBLIQUE DU SENEGAL



UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI



**REVUE 2009 DU DSRP II SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE EN
2008**



**GOUPE DE TRAVAIL SUR L'AXE 3 DU DSRP II :
PROTECTION SOCIALE ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES**



RAPPORT DU GROUPE

**Préparé par M. Ameth FAYE
Consultant**

Mai 2009

SIGLES ET ACRONYMES

ABDH	: Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ANEJ	: Agence Nationale de l'Emploi des Jeunes
ANRAC	: Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance
BCI	: Budget Consolidé d'Investissement
CAFSP	: Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat
CIPS	: Conférence Interafricaine de la Prévention Sociale
COSRIS	: Commission de Supervision et de Régulation des Institutions de Sécurité Sociale
CSPLP	: Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté
DESPS	: Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale
DPC	: Direction de la Protection Civile
DPRH	: Direction de la Planification des Ressources Humaines
DSRP	: Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FDD	: Fonds de Développement de la Décentralisation
FECL	: Fonds d'Equipement des Collectivités Locales
FICR	: Fédération Internationale de la Croix Rouge
FNAE	: Fonds National d'Action pour l'Emploi
FNPJ	: Fonds National de Promotion de la Jeunesse
FNR	: Fonds National de Retraite
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
IPM	: Institution de Prévoyance Maladie
IPRES	: Institut de Prévoyance Sociale
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MFSNEFMF	: Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance
OCB	: Organisation Communautaire de Base
OCHA	: Office de Coordination des Affaires Humanitaires
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
PALC	: Projet d'Appui à la Lutte Anti mines en Casamance
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PARC	: Projet d'Appui pour la Reconstruction de la Casamance
PTF	: Partenaire technique et Financier
PNUD	: Programme des Nations Unies Pour le Développement
PARRER	: Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue
PV/VIH	: Personne vivant avec le VIH SIDA
RBC	: Réhabilitation à Base Communautaire
RRC	: Réduction des Risques et Catastrophes
SADEC	: Stratégie Accélérée de Développement des Compétences
SRP	: Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	: Technologie de l'Information et de la Communication

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE	6
II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008	8
2.1. BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES PUBLIQUES	8
2.1.1. Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale	8
2.1.2. Extension de la Protection sociale :	9
2.1.3. Gestion des Risques de Catastrophes :	11
2.1.4. La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables :	14
2.1.4.1. Les Personnes Handicapées	16
2.1.4.2. Les femmes en situation de vulnérabilité	16
2.1.4.3. Les Enfants en situation de vulnérabilité	16
2.1.4.4. Les Personnes âgées	18
2.1.4.6. Les Personnes déplacées et réfugiés	19
2.1.4.7. La Population	19
2. 2. ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS	20
III. PERSPECTIVES A COURT TERME 2009-2010	30
3.1. Réforme et le renforcement des systèmes de sécurité sociale	30
3.2. Extension de la protection sociale	31
3.3. Prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes	31
3.4. Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables	32
IV. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES PAR AXE	35
4.1. Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale	35
4.2. Extension de la protection sociale	35
4.3. Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes	36
4.4. Protection sociale et suivi des groupes vulnérables	36
V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE	38
DE LA PROTECTION SOCIALE	38
VI. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES	39

AVANT PROPOS

Le Gouvernement du Sénégal a engagé, avec le soutien de ses partenaires techniques et financiers, la revue de la mise en œuvre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Phase 2 (DSRP 2), conformément à ses engagements.

Cette revue placée sous la conduite de la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté du Ministère de l'Economie et des Finances a pour objectifs principaux de :

- (i) rendre compte et faire l'analyse de l'état d'avancement de la mise en œuvre SRP pour l'année 2008 ;
- (ii) partager les résultats enregistrés au terme des activités de suivi et d'évaluation réalisées ;
- (iii) prendre les mesures correctives nécessaires à la bonne continuation et au suivi-évaluation efficace de la SRP pour les années suivantes ;
- (iv) définir des orientations pour la préparation du Budget national pour la gestion 2010 ;
- (v) formuler des recommandations pour la poursuite de la mise en œuvre de la SRP dans des conditions optimales au regard des objectifs fixés et des contraintes de développement existantes.

Le processus mis en place à ce titre fonctionne sur une base essentiellement conjointe et participative, et repose sur la mise en place de groupes de travail multi acteurs organisés et travaillant sous l'égide de la CSPLP. Ces groupes couvrent, chacun, un axe stratégique parmi les quatre (4) axes qui composent la Stratégie de Croissance Accélérée et la Réduction de la Pauvreté, à savoir :

- ◆ Création de richesse ;
- ◆ Promotion de l'accès aux services sociaux de bases ;
- ◆ Protection sociale – Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes ;
- ◆ Bonne gouvernance – Développement décentralisé.

Le présent pré rapport porte sur l'axe 3 du DSRP qui est mis en œuvre essentiellement à travers la SNPS qui comprend les quatre piliers ci-après :

- ◆ La réforme et le renforcement des systèmes formels de sécurité sociale
- ◆ L'extension de la protection sociale
- ◆ La protection et le suivi des groupes vulnérables
- ◆ La prévention et la gestion des risques majeurs et des catastrophes.

Ces quatre (4) piliers comprennent différents secteurs d'activités sur lesquels portent l'analyse des résultats enregistrés en 2008 et les perspectives à cours terme 2009-2010, objet du présent pré rapport.

De cette analyse, des conclusions et recommandations seront dégagées pour le suivi et la mise en œuvre de la SRP.

INTRODUCTION

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP II) élaboré pour la période 2006-2010, et visant sur un horizon à moyen terme, à réduire de moitié la pauvreté a fait de la protection sociale et de la gestion de risques de catastrophes un axe essentiel de sa stratégie de lutte contre la pauvreté.

En effet, le Gouvernement du Sénégal accorde une importance primordiale à la Protection sociale perçue comme étant un instrument au service de la solidarité générationnelle et intergénérationnelle, permettant de lutter plus efficacement contre la pauvreté et d'assurer la redistribution des fruits de la croissance ».

Les diagnostics du DSRP avaient permis de mettre en évidence les « points de rupture » qui ont conduit au basculement de plusieurs ménages dans la pauvreté et qui ont mis certaines franges de la société dans une situation de vulnérabilité.

L'absence de système efficace de protection sociale et de gestion des risques de catastrophes qui aurait permis d'anticiper sur les chocs exogènes, était perçue comme un facteur essentiel de basculement et de maintien des pauvres dans un cercle vicieux de pauvreté et de création de nouveaux pauvres et constitue un frein à l'accumulation du capital et à l'investissement.

A cela s'ajoute les divers accidents, calamités et catastrophes survenus durant les quinze dernières années et qui ont eu des conséquences néfastes sur les activités économiques et sociales et dans une certaine mesure, ont compromis les efforts de développement. Face à cette situation, le Gouvernement du Sénégal a élaboré en 2005 de la Stratégie Nationale de Protection Sociale qui est une composante de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP). A travers cette stratégie, le gouvernement vise à s'assurer de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables.

Ainsi, les défis majeurs à relever à travers la mise en œuvre de la SNPS, consiste à :

- porter le taux de couverture du risque maladie à 50% d'ici 2015. Autrement dit, il s'agira d'étendre la protection sociale à plus de 30% de la population exclue des dispositifs actuels de couverture du risque maladie ;
- réduire l'impact des chocs qui menacent directement la vie des populations notamment les groupes les plus vulnérables en aidant les ménages à mieux gérer les risques qui conduisent à la perte de la vie ou à des pertes irréversibles en capital et à favoriser l'accès des couches les plus vulnérables de la population aux services sociaux de base ;

Dans ce cadre, les programmes de protection de l'enfance en situation de vulnérabilité, d'amélioration de la situation économique et sociale de la femme, les programmes de promotion et de réinsertion sociale des groupes vulnérables demeurent les principaux chantiers pour la période 2008-2010.

Cependant, la mise en œuvre de ces différentes initiatives de l'Etat dans le secteur social se déroule dans un environnement national et international très hostile depuis 2007, mettant ainsi le Sénégal, comme tous les pays en voie de développement, dans une situation financière et économique

particulièrement difficile. L'augmentation du prix du baril du pétrole et par conséquent des denrées de première nécessité a impacté négativement sur les conditions de vie des ménages qui ont été fortement secoués par les chocs.

Ce contexte inapproprié a aussi occasionné au niveau de l'Etat, une remise en cause des programmations budgétaires, compte tenu des difficultés de mobilisation des ressources financières aussi bien au plan interne qu'externe.

I. CONTEXTE ET METHODOLOGIE

Le gouvernement du Sénégal met en œuvre, depuis 2006, son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP II). Ce document fait annuellement l'objet d'évaluation sur la base de revues sectorielles participatives ayant but objectif principal de mesurer la mise en œuvre et d'apporter des correctifs éventuels. La 1^{ère} revue conjointe avec la participation des PTF a eu lieu en 2007 au titre de l'année 2008.

Pour la revue de 2009, le Premier a instruit l'ensemble tous les membres du Gouvernement par lettre circulaire en date du 3 janvier 2009 à tenir des revues ou réunions sectorielles.

Ces revues ou réunions sectorielles devraient permettre de préparer une contribution relative à l'évolution du secteur sur la base d'une analyse des indicateurs-clefs, de faire une analyse des contraintes notées dans la mise en œuvre du DSRP II et de dégager des perspectives ou recommandations pour les échéances prochaines.

Au Sénégal, d'importants efforts sont, de plus en plus, fournis dans le cadre des programmes et projets de réduction de la pauvreté pour favoriser l'expansion économique. Les activités mises en œuvre et les importants moyens déployés ont permis d'enregistrer des avancées notables dans la prise en charge des groupes vulnérables. Malgré tout, le secteur social, champ d'actions du Ministère de la Famille, reste encore marqué par la précarité, la pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sociales.

Globalement, le secteur social est caractérisé par une insuffisance de l'offre de services sociaux de base et un niveau de pauvreté relativement élevé. Aussi les ménages et les communautés sont-ils confrontés à une dégradation des conditions de vie des populations, surtout celles considérées comme étant des groupes vulnérables. Aux facteurs internes marqués par une dégradation des conditions de vie se sont ajoutés des facteurs externes liés aux influences négatives renforcées par la dégradation de l'environnement international.

Les divers accidents majeurs, calamités et catastrophes survenus au Sénégal durant les quinze dernières années ont fini par montrer que les risques et catastrophes naturelles sont présents dans tous les domaines de l'activité économique et sociale et constituent des menaces graves qui peuvent, en cas de survenue, compromettre les efforts de développement et aggraver la situation des ménages vulnérables..

La volonté politique du Gouvernement de renverser cette tendance s'est poursuivie par la définition d'une vision stratégique et la mise en place de mécanismes et d'outils plus performants de gestion des risques et catastrophes. Ces deux initiatives sont cohérentes avec les politiques nationales de développement, en particulier celles concernant la lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, le Gouvernement sénégalais a intégré la dimension prévention et réduction des risques majeurs de catastrophes dans le Document de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté de seconde génération (DSRP II)

Malgré l'importance des fonds reçus ces dernières années de la part des différents acteurs (Etats, ONG, Sociétés civiles) pour la mise en place de projets et programmes, les résultats enregistrés ont été un peu en deçà des attentes en termes de réduction de la pauvreté et des inégalités sociales à cause souvent d'une insuffisance de synergies. Les groupes sociaux souffrent toujours de la faiblesse de la couverture et de la protection sociales avec un net recul des mécanismes traditionnels de solidarité.

En réponse à ces difficultés, le gouvernement a mis en place une Stratégie nationale de Protection sociale et une stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie qui visent l'extension de la protection sociale et de la gestion des risques aux groupes tous les groupes vulnérables du secteur formel comme informel.

La revue de la mise en œuvre de la stratégie de la pauvreté au titre de l'année 2008 doit être précédée et cela conformément aux instructions du Chef du Gouvernement, par les revues sectorielles organisées par les départements ministériels. Ainsi, la mesure des performances des secteurs faite par les acteurs eux-mêmes devait permettre leur meilleure implication dans le processus et partant, une bonne appropriation et un meilleur suivi des indicateurs.

La revue de l'axe 3 du DSRP II, comme celle des autres axes, devrait par conséquent être alimentée par les données issues des revues sectorielles.

Il faut cependant déplorer le fait que pour cet axe, un seul département ministériel, en l'occurrence celui en charge de la famille, de la solidarité nationale, de l'entrepreneuriat féminine et de la micro finance a organisé, dans le délai fixé pour la préparation de la revue au niveau national, un atelier dont les résultats n'ont d'ailleurs pas entièrement répondu aux attentes.

Aussi, le défaut de renseignement de certains indicateurs et le caractère paraissant peu fiable de certains d'entre eux renseignés par les seuls points focaux et non partagés par tous les acteurs concernés résultent-ils de cette absence de revues sectorielles dans les délais impartis au consultant. Il en est de même pour ce qui concerne certaines réformes et politiques mises en œuvre en 2008. Parmi les facteurs qui peuvent expliquer ces difficultés, on peut noter le manque de mécanisme de suivi des indicateurs et des réformes et politique et l'absence d'un plan de travail annuel (PTA) consolidé.

Les structures ci-après ont été rencontrées :

- ◆ La Cellule d'Appui au Financement de la Santé et au Partenariat (AFSP);
- ◆ La Caisse de Sécurité Sociale;
- ◆ La Direction du Travail et de la Sécurité Sociale (DTSS);
- ◆ L'IPRES (Dr COUME – Plan SESAME) ;
- ◆ Le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des Risques Majeurs et Catastrophes (PAPNGRC);
- ◆ La Caisse de Sécurité Alimentaire ;
- ◆ La Mutuelle de Santé des Agents de l'Etat. (MSAE).

II. ANALYSE DES RESULTATS ENREGISTRES EN 2008

2.1. BILAN DES REFORMES ET POLITIQUES PUBLIQUES

L'axe 3 du DSRP II comporte trente (30) objectifs stratégiques et quatre vingt onze (91) indicateurs sur lesquels trois ont été retenus sur la liste restreinte desdits indicateurs.

2.1.1. Réforme et Renforcement des Systèmes formels de Sécurité sociale

Par rapport à cette composante de la protection sociale, le DSRP a retenu quatre (4) objectifs stratégiques auxquels sont articulées les actions prioritaires.

Objectif Stratégique 1 : Lutter contre l'évasion sociale et Promouvoir la prévention des risques sociaux

Dans le cadre de la poursuite de cet objectif, les actions prioritaires retenues tournent autour de la mise en œuvre d'un programme d'urgence de lutte contre l'évasion sociale, du renforcement du dispositif de régulation de la sécurité sociale par la COSRISS, de la consolidation et de l'élargissement du champ de couverture pour inclure des prestations en cas de chômage involontaire et assurer une assurance sociale aux sénégalais de l'extérieur.

Un programme opérationnel de lutte contre l'évasion sociale a déjà été élaboré et est en cours de finalisation. Les textes y afférents ont été déjà élaborés et des mesures pour pouvoir renseigner l'indicateur retenu (le nombre de travailleurs régularisés par an) sont déjà prises.

Objectif Stratégique 2 : Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation

Pour la réforme du cadre législatif et réglementaire et la consolidation du dispositif de régulation, les termes de référence (TDR) de l'étude d'élaboration d'un code unique de sécurité sociale ont été rédigés et validés. La Banque mondiale a déjà donné son avis de non objection sur les TDR et sur le financement.

La loi portant adoption du code unique de sécurité sociale (indicateur) n'a pas encore été adoptée. En effet le processus a connu un certain retard lié aux contraintes pour le recrutement d'un consultant devant élaborer le projet de texte.

Objectif Stratégique 3 : Elargir le champ d'application des services de sécurité sociale

S'agissant de l'élargissement du champ de couverture de la sécurité sociale, les TDR de l'étude de faisabilité pour la mise en place du régime de sécurité sociale des Sénégalais de l'extérieur ont été élaborés et validés. La banque Mondiale a donné son accord de principe pour le financement.

Objectif Stratégique 4 : Renforcer les capacités des professionnelles de la sécurité sociale et des acteurs sociaux

Dans ce cadre, deux sessions de formation dans le domaine de la prévention des risques professionnels ont été organisées par la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale. La cible était composée de 32 Inspecteurs du Travail et de la Sécurité sociale pour renseigner l'indicateur « nombre de travailleurs formés par an ».

Pour une meilleure consolidation des efforts de renforcement du système de sécurité sociale, la tutelle des IMP a initié un plan de réforme systémique englobant les objectifs stratégiques dégagés dans l'axe 3 du DSRPII notamment (1) les voies et moyens pour l'extension de la

couverture médicale des IPM passant entre autres par la lutte contre l'évasion sociale, (2) la mise à jour du cadre réglementaire des IPM (3) le renforcement de capacité des acteurs à travers des formations sur la base de modules prenant en compte les besoins réels exprimés et ceux diagnostiqués par les experts en la matière et (4) la pérennisation des IPM garantie par leur assainissement.

Des mesures ont été prises dans le sens de **réformes paramétriques au niveau des organismes de retraite** et ont permis d'aboutir à un assainissement des équilibres actuariels au FNR et à un relèvement progressif des pensions au niveau de l'IPRES. Même si des efforts restent à faire pour assurer une retraite décente, l'objectif de relever le niveau de pensions de 50% entre 2002 et 2011 a déjà été atteint en 2008.

Certaines contraintes ont été identifiées au niveau de cette composante. Elles sont notamment liées :

- au retard dans la formulation et la mise en œuvre d'une lettre de politique sectorielle travail et sécurité sociale du programme de lutte contre l'évasion sociale ;
- au manque de données statistiques fiables relatives aux travailleurs du secteur formel privé.
- A la faiblesse de l'implication de l'autorité au niveau stratégique.
- A l'absence de cadre permanent de concertation, de mise en œuvre et de suivi des actions de la matrice des mesures.
- La faiblesse organisationnelle des IPM entraînant le manque de données statistiques exhaustives relatives à l'assurance maladie obligatoire.

2.1.2. Extension de la Protection sociale :

Objectif Stratégique 1 : Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie

Les systèmes actuels de sécurité sociale n'assurent qu'à peine la couverture sociale de 20% de la population totale. Ainsi, le principal défi à relever est d'assurer un taux de couverture plus conséquent à moyen terme en optant pour l'extension de la protection à d'autres catégories socioprofessionnelles et en mettant l'accent non seulement sur la couverture santé mais également sur la mise en place de mécanismes d'assistance aux populations affectées par les chocs autres que les maladies.

A cet effet, une stratégie nationale d'extension de la couverture du risque maladie (SNECRM)¹ a été définie en 2008. Elle se décline en trois (3) axes : (1) L'amélioration des modalités de gestion des dispositifs de gratuité par la création d'un fonds d'achat commun prenant en charge toutes les initiatives de gratuité, (2) Le développement, l'amélioration des dispositifs existants et l'extension des publics cibles et (3) le développement de nouvelles initiatives (création de régimes spéciaux pour les ruraux, pour les routiers et autres corps de métiers de l'économie informelle, En outre, il est prévu la mise en œuvre d'un projet de démonstration de l'extension de l'assurance maladie à travers les mutuelles de santé dans le cadre de la décentralisation et du Programme d'Appui au Développement de la Micro Assurance Santé (PAMAS).

¹ Source : Stratégie nationale d'Extension de la Couverture du Risque Maladie – Aout 2008

Objectif Stratégique 2 : Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables

Concernant la couverture maladie des personnes âgées de 60 ans et plus au Sénégal (environ 650 000)², 30% seulement bénéficient de couverture sociale assurée par l'IPRES et le FNR.

Ainsi, le Plan SESAME, en application depuis 2006, vise à assurer la gratuité totale pour les retraités en prenant en charge la cote part qui leur revenait et instaurer une prise en charge gratuite pour les autres.

En termes de résultats :

- l'Etat a consenti **800 000 000 FCFA en 2008** cumulant ainsi **2.200.000.000 FCA** de financement pour les années 2006, 2007 et 2008. L'IPRES a contribué à hauteur de **231.000.000 F.CFA**.
- Deux centres spécialisés en gériatrie ont été réhabilités.
- L'évaluation du programme effectuée en 2008 a confirmé son effectivité sur l'étendue du territoire national.

Il faut cependant noter une créance totale de **2 413 383 374 F.CFA** due aux structures sanitaires, à fin 2008, par le Plan SESAME.

Concernant, la promotion du partenariat entre les mutuelles de santé et les prestataires de soins, le renforcement du cadre national de concertation sur la mutualité et la mise en place de plans de communication pour la promotion des mutuelles de santé figurent toujours comme priorité dans la poursuite de cet objectif stratégique. Ainsi, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la Prévention, les principaux programmes spécifiques mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables et des indigents se poursuivent.

Objectif Stratégique 3 : Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel

Concernant le développement des nouvelles initiatives, chaque régime a prévu un plan de financement dans lequel il est attendu de l'Etat une subvention pour la mise en place des régimes d'une part, et d'autre part une subvention pour la pérennisation du régime pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture.

Même si des lenteurs ont été notées dans la mise à disposition des subventions escomptées pour 2007 et 2008, des avancées significatives sont relevées dans le processus de mise en œuvre de ces régimes. Le régime pour les ruraux a obtenu à travers le Ministère de l'Agriculture une inscription budgétaire pour 2008 de l'ordre de 310 millions relative à la subvention attendue de l'Etat pour la mise en œuvre du plan d'action mais les fonds n'ont pas encore été débloqués. Le **Décret instituant un régime de protection sociale agro-sylvo-pastorale a été signé courant 2008. La principale contrainte se situe au niveau du retard de l'arrêté d'application du décret.**

Le régime des routiers souffre encore d'un défaut d'ancrage institutionnel et de portage politique adéquat au niveau ministériel. Néanmoins, il a pu franchi des étapes importantes de sa mise en œuvre débouchant sur son démarrage effectif en février 2008 grâce au soutien du BIT (à hauteur de 23 000 000 en 2008) et du secteur privé (essentiellement les GIE de l'Aftu). TransVie dispose d'un siège (proche gare routière de Colobane) mais n'a pu implanter les trois sections locales prévues

² Source : rapport plan SESAME 2008 (DR COUME – IPRES)

qui lui permettrait d'accroître son aire d'intervention, faute de déblocage des financements prévus dans le DSRP.

La mutuelle sociale Transvie des travailleurs des transports routiers comptabilisait 1.240 bénéficiaires effectifs au 31 décembre 08³.

Une note circulaire du ministère de la Santé a permis à TransVie de signer des conventions avec 5 hôpitaux et 5 centres de santé de Dakar. A cet effet, la mutuelle Transvie des travailleurs des transports routiers comptabilisait 1.240 bénéficiaires effectifs au 31 décembre 08⁴ Toujours dans ce cadre des TDR ont été élaborés et validés en octobre 2008 pour l'élaboration d'un plan de communication.

En définitive, le défi lié à l'extension de la protection sociale a suscité une réelle dynamique dans la recherche de réponses innovantes et appropriées aux niveaux des acteurs concernés dont les populations cibles elles-mêmes. Beaucoup d'initiatives ont été mises en œuvre pour matérialiser les orientations stratégiques, mais force est de reconnaître qu'on est encore loin de relever les défis relatifs à l'exclusion de l'écrasante majorité de la population des systèmes actuels de protection sociale. L'urgence de palier cela, dans un contexte où la pauvreté et la précarité sociale ne cesse de gagner du terrain, montre tout l'intérêt et la pertinence de l'option de faire de l'extension de protection sociale un objectif stratégique à atteindre à travers la mise en œuvre du DSRPII.

Les principales contraintes identifiées au niveau de ce secteur, sont notamment liées au :

- défaut de mobilisation des prévisions budgétaires
- défaut de portage institutionnel
- retard dans la mise en œuvre des régimes de couverture sociale dans le secteur agricole

2.1.3. Gestion des Risques de Catastrophes :

Objectif Stratégique 1 : Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques de catastrophes en appui aux plans nationaux.

Conformément aux actions prioritaires de la matrice des mesures du DSRP et dans le but d'inculquer la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, le Projet d'Appui au Programme National de Prévention et de Gestion des risques de catastrophes a entrepris, en 2008, une série d'activités de renforcement des capacités des acteurs. Ainsi une trentaine de parlementaires (indicateur) a été formée et un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes est mis en place. En procédant ainsi le PAPNGRC entend également anticiper sur la réforme des textes législatifs et réglementaires, en permettant aux parlementaires de mieux s'imprégner de ces questions pour une meilleure appropriation.

Toujours dans ce cadre, il a été élaboré un système d'alerte précoce, communément appelé SAP., dans le but, de donner suffisamment de délais à l'autorité chargée de prendre les décisions pour éviter une catastrophe, et aux populations de se mettre à l'abri de la catastrophe.

Objectif Stratégique 2 : Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes

³ source : mutuelle sociale Transvie

⁴ Source : mutuelle sociale Transvie

La *plateforme nationale de réduction des risques et catastrophes, cadre institutionnel intersectoriel pour la gestion de tels risques et catastrophes*, a effectivement été instituée par le **décret 2008-211 du 04 mars 2008**. Cette plateforme s'appuie sur le dispositif institutionnel existant notamment le Conseil National de Protection Civile et la Direction de la Protection Civile et intègre, également d'autres catégories d'acteurs. Elle joue un rôle d'interface entre les différents acteurs concernés et sert de cadre de concertation et d'harmonisation des interventions pour la prévention et la gestion des risques de catastrophes

L'indicateur relatif au *nombre de personnes formées et sensibilisées en réduction des risques de catastrophes* a été renseigné. Ainsi **une trentaine de parlementaires** (sénateurs et députés) ont été formés sur la prévention et la gestion des risques majeurs de catastrophes. Il a été même mis en place un réseau des parlementaires en réduction des risques de catastrophes

Objectif Stratégique 3 : Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations

Le plan de contingence national, initié par le « *Projet d'Appui au Programme National de Prévention, Réduction des Risques Majeurs et Gestion des Catastrophes Naturelles dans le contexte de réduction de la pauvreté au Sénégal* » est appuyé par les PTF (PNUD, OCHA, PAM FICR, de la Croix Rouge Sénégalaise et de OXFAM/Grande Bretagne. Ce plan a été arrimé au plan ORSEC et mis en œuvre lors des inondations de l'hivernage 2008.

La pluviométrie s'est manifestée en 2008 par des inondations dans les régions de Dakar, Matam, Kaolack, Thiès, Kolda, Diourbel.

Le phénomène des inondations, par l'importance des dégâts causés et le nombre de victimes (plus de 250 000 familles en 2008), affecte les efforts de réduction de la pauvreté. Dans la banlieue de Dakar, 88 écoles et 12 postes de santé sous les eaux avaient été dénombrés. Les moyens financiers dégagés par l'Etat en 2008 pour les secours d'urgence se sont élevés à la somme de **2 976 689 635 F.CFA** pour le matériel de pompage et de lutte contre l'avancée des eaux (**1 891 689 635 F.CFA**), pour les travaux d'entretien routier (**450 000 000 F.CFA**), pour l'Alimentation (**130 000 000 F.CFA**), le carburant (**81 000 000 F.CFA**) et les autres prestations de services et dépenses de fonctionnement pour la gestion du Plan ORSEC (**424 000 000 F.CFA**)

Par ailleurs, le Commissariat à la Sécurité alimentaire et le Fonds de Solidarité nationale ont mené des opérations de distributions gratuites de vivres, d'aliments de bétails et de petits matériels de première urgence pour un montant global **11.200.00.000 de F. CFA**

Il a été réalisé, dans le cadre de la couverture des risques agricoles, une étude prospective sur l'articulation entre changement climatique et risques agro-sylvo-pastoraux et un plan de communication et de mobilisation sociale.

En ce qui concerne le *nombre d'accidents industriels selon la nature* aucun accident industriel n'est heureusement survenu au Sénégal en 2008.

Objectif Stratégique 4 : Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables

Des initiatives ont été prises allant dans le sens de réduire les vulnérabilités des populations, notamment celles exposées à des risques ou ayant été touchées par des sinistres (inondations). S'agissant du *nombre de familles assistées, déplacées et/ou recasées, une reformulation allant dans le sens de la décomposition a été faite. Ainsi il sera question de renseigner le nombre de familles assistées, le nombre de familles déplacées et le nombre de familles recasées*. L'on sait néanmoins que les dernières inondations de l'hivernage 2008 ont fait plus de 250 000 sinistrés dont certains ont bénéficié d'assistance allant d'une prise en charge temporaire pour leur alimentation, leur hébergement avant leur relogement définitif dans la zone assaini du Plan Jaxaay. Par ailleurs

des PTF ont apporté leur soutien matériel et financier. L'UNICEF par exemple a donné 10 000 moustiquaires et l'USAID en a fait de même avec un nombre plus important.

Grâce au Fonds de Solidarité Nationale, 26 802 familles sinistrées en situation de détresse ont été assistées en matériel et vivres (665 tonnes de riz) en 2008 dans le cadre du plan ORSEC.

Pour ce qui concerne les **zones inondables restructurées (indicateur)**, 389 quartiers sinistrés ont été recensés

En 2008, un système d'alerte précoce (SAP) a été mis en place, dans le cadre du dispositif de prévention. En outre un plan de contingence a été élaboré de manière participative avec l'ensemble des parties prenantes impliquées dans la prévention et la gestion des risques de catastrophes.

Concernant le ***volume financier annuellement mobilisé par l'Etat et les collectivités locales dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité*** les prévisions budgétaires suivantes de la gestion 2008 qui ont été entièrement mobilisés :

- Fonds de solidarité nationale : **850 000 000 F.CFA ;**
- Fonds de calamité agricole : **1 500 000 000 F.CFA.**

Il faut rappeler que de tels fonds n'existent qu'au niveau national. Les collectivités locales ne disposent que du Fonds d'Équipement des Collectivités Locales (FECL) pour le financement de petits projets locaux et des fonds de concours issus du Fonds de Développement de la Décentralisation et essentiellement destinés aux charges liées aux compétences transférées.

On note une nette évolution du ***montant alloué au renforcement du mécanisme (d'assistance sociale aux groupes vulnérable)*** entre 2007 et 2008 En effet, en plus **1.000.000.000 FCFA** annuellement affecté à la reconstitution du Stock national de sécurité alimentaire, l'Etat du Sénégal a consenti un effort substantiel de **10.500.000.000 FCFA** pour lancer l'opération d'assistance au monde rural.

Les contraintes relevées dans cette composante sont les suivantes :

- Les acteurs sont certes nombreux et volontaristes, mais il existe de réels problèmes de coordinations des actions de RRC. La Haute Autorité pour la Sécurité et la Sûreté en Mer (HASSMAR) logée à la Primature n'assure qu'une coordination sectorielle limitée aux catastrophes maritimes.
- Cet éclatement entre de multiples services et organismes n'est toutefois pas profitable à un traitement rapide du risque qui devrait systématiquement faire appel à une coordination institutionnelle, et une rapidité dans la riposte.
- La politique de Réduction des Risques de Catastrophe nécessite alors une vision globale et non pas sectoriel de l'intervention, et doit être accompagnée de mécanisme de coordination des institutions et des décisions. Cela implique un type de gouvernance reposant sur l'information et la participation de tous les acteurs.
- Les populations étant les premiers à être affectées par les catastrophes, ont du mal à s'approprier la problématique de la réduction des risques de catastrophe.
- Aucune formation n'est donnée aux populations, qui, très souvent, sont prises de cours par les événements catastrophiques

2.1.4. La protection sociale et le suivi des groupes vulnérables :

De nombreuses interventions de l'Etat appuyées par les partenaires au développement et la société civile contribuent à la protection des groupes vulnérables au Sénégal.

Ainsi, sous l'égide du Ministère de la Santé et de la Prévention, des programmes spécifiques sont mis en œuvre en faveur des groupes vulnérables et des indigents, notamment :

- La gratuité des accouchements et des césariennes ; (traité dans l'axe 2)
- L'accès gratuit aux antirétroviraux ;
- La gratuité des médicaments antituberculeux ;
- La subvention sur les coûts des traitements antipaludéens, diabétiques, anticancéreux, de l'insuffisance rénale, des cardiopathies ;
- Le traitement gratuit du paludisme grave chez les enfants et les femmes enceintes et le prix subventionné des moustiquaires imprégnées ;
- La subvention pour la prise en charge des indigents ;
- La gratuité des soins aux aveugles et aux membres de leur famille ;

Objectif Stratégique 1 : Améliorer le ciblage, le suivi-évaluation et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables

Pour **améliorer le ciblage, le suivi-évaluation et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables**, des actions ont été engagées et/réalisées en 2008. C'est ainsi que dans le cadre de l'appui au dispositif de suivi évaluation des projets et programmes de lutte contre la pauvreté (action prioritaire 400), la Cellule de Suivi Opérationnel des Programmes de lutte contre la pauvreté du MFSNEFMF a réalisé la conception et la mise en place d'un Système de Suivi Opérationnel de Lutte contre la Pauvreté articulé à un système multisectoriel d'information sur la pauvreté impliquant l'ensemble des acteurs.

L'objectif dudit système acquis grâce au financement de la Banque Mondiale est **de supporter les opérations de gestion et de suivi du programme national de lutte contre la pauvreté**, pour créer **un outil multifonctionnel, modulaire, par un système** regroupant la Cellule de Suivi du DSRP, l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) la CSO-PLCP et articulé à l'Observatoire des Conditions de Vie des Ménages et du Développement Humain.

Grâce au soutien du PNUD, il a été mis en place un programme d'appui à la stratégie de réduction de la pauvreté qui a inscrit au titre de ces objectifs stratégiques (volet 3), l'appui aux systèmes de suivi évaluation de la pauvreté et des OMD. A cet effet, le **système d'information et de suivi évaluation de la pauvreté (SISE)**, qui a été créé grâce au PAREP, a été **mis à jour et paramétré**

Cette mise à jour et ce paramétrage du SISE ont été effectués pour tenir compte des orientations stratégiques du DSRP II, du Document de Coopération Pays (CPAP) et des projets et programmes de lutte contre la pauvreté en cours, en mettant l'accent sur les catégories types et l'état des projets, indicateurs, intervenants. Dans ce cadre, il a été élaboré un plan de formation du personnel de la CSO-PLCP et des acteurs impliqués ainsi que la présentation du SISE aux PTF et aux autorités étatiques. Dans ce cadre, des ateliers de formation au profit des agents des services déconcentrés du ministère en charge du développement social des régions de saint louis, Louga, Diourbel et Kaolack ont été organisés.

Le SISE offre également la possibilité d'une articulation avec la base de données sur les localités et la cartographie de la pauvreté en cours de réactualisation avec la saisie et l'exploitation des

données, en partenariat avec le Centre de Suivi Ecologique. La fonctionnalité du dispositif de suivi et d'évaluation a connu des avancées notoires en 2008. En effet, une étude sur le dispositif a été menée, validée et testée. Une cartographie des zones d'intervention et des réalisations a aussi été effectuée et une étude de capitalisation sur les différents domaines d'intervention des projets de lutte contre la pauvreté réalisée et validée.

Toujours dans le cadre de cette action prioritaire, en 2008, un paramétrage du système d'information sur la pauvreté articulé à l'OPCV (ANSD) a été fait. Une base de données a été réalisée et le ciblage des CPDV a démarré. Le système de suivi évaluation au niveau régional a été installé.

Le Centre de ressources documentaires de la CSO servira également de base de données et de recherches sur les expériences de développement qu'il capitalise.

Dans le cadre du renforcement des capacités en ciblage, suivi participatif et plaidoyer/communication des OCB, des OSC et des groupes vulnérables, il a été élaboré et mis en œuvre SADEC permettant ainsi la redynamisation des cadres de concertation des relais communautaires ayant participé à la mise en œuvre de différents programmes de lutte contre la pauvreté.

21 relais communautaires ont été formés en matière de ciblage en 2007 et 200 l'ont été en 2008, soit une progression de 89,5%. Cette performance montre l'importance que revêtent le ciblage et le suivi des actions dirigées vers les groupes vulnérables

Objectifs Stratégique 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit.

Pour assurer l'atteinte de cet objectif stratégique, un programme d'appui aux groupes vulnérables par des allocations monétaires conditionnelles et non conditionnelles en faveur des familles pauvres a été mis en œuvre par le PRP à travers le transfert de ressources aux groupes cibles.

Le nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources (assistance sociale), s'élève à 3 745 a lors que l'objectif visé en 2008 était de 1500 ménages.

Il y a lieu de signaler que cette composante des groupes vulnérables a connu des progrès substantiels en réponse aux recommandations de la revue 2007 du DSRPII qui indiquait que l'obstacle majeur était le manque de projets. En effet le MEF et le MFSNEFMF ont pu conduire une revue des systèmes de protection sociale et établir des scénarios pour des systèmes de cash transfert tenant compte de la capacité du pays. Ils ont également pu conduire une étude de faisabilité technique et financière pour une protection sociale universelle des familles ayant des enfants

En ce qui concerne le **montant des ressources transférées au bénéfice des familles pauvres**, il s'est élevé à **187 500 000 F.CFA** en 2007 et à **55 000 000 F.CFA** en 2008, soit une baisse de **132 500 000 F.CFA**.

Globalement, un montant global de **138 000 000 F.CFA** a été affecté pendant l'année 2008 à des groupes vulnérables (ménages, femmes, PVVIH...)

D'autres actions pour l'accès aux services sociaux de base ont été réalisées par le PRP en 2008, notamment la construction et l'équipement de services sociaux dans le domaine de l'éducation et de la santé (l'école de Ndiabène Gandiole), les cases de santé de Darou Rahma et de Bélinaybé.

2.1.4.1. Les Personnes Handicapées

Objectif Stratégique 3 : Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées

Concernant la catégorie sociale personnes handicapées, l'indicateur le nombre de personnes handicapées appareillées n'a pas enregistré de progression entre 2007 et 2008. En effet, ce nombre s'est stabilisé à 850. Vu cette stagnation, les prévisions de 4 200 personnes handicapées à appareiller en 2010 semblent exagérées.

La loi d'orientation sociale n'a pas enregistré d'évolution, aucun dispositif n'ayant été mis en place à cet effet.

Objectif Stratégique 4 : Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées

Concernant le nombre de GIE bénéficiaires (de fonds de promotion économique), le programme RBC a financé. en 2008, 150 GIE contre 120 en 2007, soit une progression de 30 GIE par rapport à la précédente évaluation Par ailleurs, le volume de financements octroyés aux personnes handicapées s'élève à, 150 millions F.CFA en 2008 contre 120 millions en 2007.

2.1.4.2. Les femmes en situation de vulnérabilité

Objectif Stratégique 5 : Promouvoir les Droits des femmes et des filles

Pour les femmes en situation de vulnérabilité, des progrès substantiels ont été enregistrés en 2008 dans le domaine de la lutte contre les pratiques néfastes faites aux filles et aux femmes par le renforcement de la coordination des activités mises en œuvre par les différentes agences d'exécution et la conduite d'une revue détaillée qui lui a fourni les éléments de réactualisation du plan 2000-2005. Un atelier sous régional s'est tenu pour élaborer une stratégie coordonnée. Concernant l'abandon de l'excision, environ 1000 nouveaux villages ont adhéré au principe grâce au travail fait par les ONG nationales.

2.1.4.3. Les Enfants en situation de vulnérabilité

Objectif Stratégique 6 : Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile

Objectif Stratégique 7 : Renforcer les capacités des institutionnelles spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité

Concernant le groupe enfants en situation de vulnérabilité, plusieurs initiatives ont été mises en place durant l'année 2008.

Le PARRER a été officiellement installé et les processus de recrutement de son personnel lancé. Une cellule d'appui à la protection des enfants a été mise en place pour assurer un meilleur suivi des projets de protection des enfants et pour renforcer et coordonner les allocations financières pour ces projets.

Pour le projet PLTPFTE a renforcé les moyens des Comites Techniques de Suivi des enfants vulnérables dans 9 préfectures prioritaires. Ceci leur a permis de développer des plans d'action et de mobiliser des premières ressources pour assister les ONG locales et les familles très vulnérables. Dans le cadre de la participation du Sénégal au séminaire de Rio sur les violences sexuelles faites aux enfants, le ministère de la famille a conduit une revue pour réactualiser le plan d'action national de lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants.

Le "Projet de Lutte contre la Traite et les Pires Formes de Travail des Enfants au Sénégal" du Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale, de l'Entrepreneuriat Féminin et de la Micro Finance, essentiellement financé par la Coopération italienne (1 085 000 000) F.CFA) et Unicef (2 580 862 817) F.CFA) a démarré les activités de sa seconde phase en 2008. (Avec une contrepartie de l'Etat 1 348 000 000 F.CFA dont 198 000 000 F.CFA mobilisés en 2008.

Toujours en 2008, 534 604 955 F.CFA ont été versés au Gouvernement du Sénégal par la Coopération Italienne, qui a également versé à l'UNICEF un montant 30 562 000 F.CFA, pour les activités de renforcement de capacités des structures gouvernementales, à travers le Projet Pires Formes.

Il faut ajouter que pour les enfants en situation de vulnérabilité, la Direction du Travail et de la Sécurité Sociale a retiré, au cours de la période de septembre 2007 à février 2008, 3 061 enfants des pires formes de travail. Par ailleurs, 6 028 ont été empêchés d'être employés dans les pires formes de travail, soit au total 9 269 enfants.

Le nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif a également connu une bonne progression. En effet, 1462 enfants ont été retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système socio éducatif par le centre GINDDI en 2007. En 2008, ce nombre s'élève à 13 108 enfants (1731 (GINDDI), 4191 (PLTPFTE), 3 061 (DTSS) et 4215 (DESPS)), soit 11 646 enfants de plus par rapport à 2007.

Durant les semaines de promotion à l'enregistrement des enfants à la naissance tenues dans les départements de Ranérou, Gossas et Mbacké en 2008, 8854 enfants de 0 à 1an ont été déclarés et 16 385 enfants de 0 à 18 ans ont eu leurs requêtes établies.

Il est bon de noter le manque de données statistiques exhaustives pour ces départements qui ne permet pas de sortir l'indicateur tel que libellé dans la liste des indicateurs dominants.

Au cours de la même période, 1020 enfants en situation de vulnérabilité ont bénéficié de services d'éducation formelle, non formelle, qualifiante, d'assistance judiciaire, de santé, de nutrition, d'habillement, de fournitures scolaires. L'indicateur le « nombre d'enfants vulnérables bénéficiaires de la primo prévention » a été renseigné. 60 enfants de 3 à 5 ans issus de familles vulnérables ont été pris en charge par le centre de sauvegarde de Pikine-Guédiawaye.

Trois (3) sessions de formation au bénéfice des daara ont été organisées en 2008 par le projet d'amélioration du cadre de vie dans les Daaras. Le projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants a appuyé en 2008 14 structures et/ou associations.

S'agissant de l'existence de textes juridiques conformes aux instruments juridiques internationaux souscrits, une étude d'harmonisation des textes a été faite suivi de l'atelier de validation en 2008.

L'indicateur relatif au nombre de structures de prise en charge des enfants (en délinquance) renforcées a donné comme résultats 8 centres (polyvalent, de sauvegarde, d'adaptation, AEMO) ont été réhabilités, équipés ou construits en 2008, pour une somme de 2 157 500 000 F.CFA, des structures et associations de prise en charge des enfants ont été appuyées par le paiement des allocations annuelles aux tuteurs judiciaires, pour un montant de 4 639 800 F.CFA en 2008.

Le centre GINDDI a apporté une assistance financière à 4 191 enfants issus de familles pauvres en 2008.

2.1.4.4. Les Personnes âgées

Objectifs Stratégiques 8 et 9: Améliorer la prise en charge et les conditions de vie des personnes âgées

Concernant les personnes âgées, des réalisations ont été enregistrées à travers les interventions du Projet d'Appui à la Promotion des Aînés (PAPA) qui a démarré ses activités avec une inscription au en 2008 au BCI de 108 millions FCFA qui ont été entièrement mobilisés. La revalorisation et le paiement des pensions des personnes retraitées selon une fréquence bimestrielle et non plus trimestrielle sont parmi les mesures qui contribuent à la protection et au bien-être des aînés. Le nombre de personnes âgées allocataires de ressources a été de 130 en 2008 contre 182 en 2007, soit une baisse de 52 bénéficiaires. Quant au volume de financements octroyés aux personnes âgées, il n'y a pas eu d'augmentation entre 2007 et 2008, car le montant est resté à **100 millions F.CFA**.

2.1.4.5.les jeunes

Objectif Stratégique 10 : Renforcer les programmes d'insertion sociale et économique des jeunes

S'agissant des initiatives de protection sociale en faveur des jeunes, le Ministère de la Jeunesse a initié avec l'appui de la Coopération Italienne et de STFOUNDATION (organisation italienne intervenant dans le domaine des NTIC), 4 programmes à savoir : (1) « Jeunes dans les fermes Agricoles » (JFA) (2) équipement de 16 ateliers des Maisons de l'Outil et de création d'un réseau de 13 Entreprises de Boulangeries; (3) création et de fonctionnement de 5 « Ecoles Atelier » à Saint-Louis et enfin (4) « Initiative pour l'Accès des Jeunes aux TIC contre la Fractures numérique et en faveur de la création d'Emplois » .

Objectif Stratégique 11 : Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents

D'autres initiatives ont été enregistrées notamment avec le Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ) qui a financé 125 micro projets en faveur des jeunes pour un montant total de **25 millions F.CFA** en 2008. Ce fonds a été renforcé avec le Programme dit « Tout Petit Crédit ». Les conditions d'accès des promoteurs à cette ligne de crédit sont souples avec des taux d'intérêt très concessionnels. Plusieurs autres interventions en faveur des femmes et des jeunes pour le développement d'activités génératrices de revenus sont inscrites dans l'Axe I, du DRSP.

Avec l'appui de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ), 1897 jeunes ont bénéficié, en 2008, de formation en entrepreneuriat, 757 plans d'affaires sont élaborés. Au total, 920 jeunes ont pu trouver un travail temporaire.

Le Projet de Promotion des jeunes (PPJ) a mené des activités de sensibilisation sur la santé de la reproduction et offert des services à près de 200 000 jeunes et adolescents et adolescentes en 2008 avec un financement de **42 millions FCFA**.

Concernant le nombre de jeunes ayant accès aux services de protection et de soutien les actions suivantes ont été initiées en 2008. Ainsi :

- Pour la lutte contre les IST/VIH/SIDA, parmi 219 061 personnes touchées, 206 618 ont été dépistées dont 130 positifs, 6 212 clients ont été reçus par les sages femmes ; **6252** ont été assistés par des travailleurs sociaux ;
- **En ce qui concerne l'animation économique destinée à informer les jeunes des opportunités de formation, d'insertion et d'émigration légale, l'ANEJ a accueilli, informé, orienté 4706 jeunes en 2008.**

- S'agissant de la formation des jeunes, de nombreuses activités ont été menées, entre autres, dans les domaines des TIC, en entrepreneuriat, en mécanique et conduite automobile, aux techniques de montage et finition en stylisme et modélisme et en prestations de premier secours.

125 jeunes ont obtenu le financement de leur projet, en 2008, pour un montant de **25 millions F.CFA**. D'autres jeunes ont bénéficié de **30 millions F.CFA pour le financement de leurs micros**.

2.1.4.6. Les Personnes déplacées et réfugiés

Objectif Stratégique 12 : Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées

Les initiatives en faveur de ce cible sont menées en partie par l'ANRAC qui a bénéficié d'un financement de 9 milliards FCFA de la Banque Mondiale dans le cadre du PARC. L'Etat a consenti une contrepartie de **200 millions de F.CFA** en 2008. **La Coopération italienne a appuyé le retour et la réinsertion de 100 familles de 3 villages du département de Ziguinchor, à travers l'appui à la reconstruction et à l'équipement des habitations, des infrastructures communautaires de base (écoles, puits etc.), l'appui en vivres, la dotation de kits agricoles pour un montant de 213 186 025 F. CFA.**

2.1.4.7. La Population

Objectif Stratégique 13 : Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques

Dans le domaine de la **population**, la Direction de la Population et des Ressources Humaines (DPRH) s'est investie dans l'amélioration de la coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la politique de population avec un financement BCI de **225 millions CFA** entièrement mobilisés en 2008.

- . Les contraintes majeures à la protection des Groupes vulnérables suivantes ont été identifiées ;
 - un faible taux de tirage sur les ressources extérieures au profit des groupes vulnérables (moins de 50% des ressources prévues a été décaissé en 2008) ;
 - une méconnaissance des mécanismes de mobilisation des ressources PTIP par plusieurs services de l'Etat, traduisant ainsi une faible appropriation du DSRP par ces derniers;
 - des capacités techniques limitées en planification, suivi, évaluation et gestion des programmes ;
 - des capacités opérationnelles et en ressources humaines limitées ;
 - l'insuffisance des données et informations relatives aux groupes vulnérables ;

ETAT DE MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DES SECTEURS - PROGRAMMATION, EXECUTION ET PERSPECTIVES 2009/2010

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	
Protection et suivi des groupes vulnérables	Appui au dispositif de suivi évaluation des programmes de lutte contre la pauvreté	357	30	0	30	0	24	0	80,00%	0,00%	302	0	0	30	0	296	0	0	0		
	Appui à la lutte contre la pauvreté (PRP)	520	20	500	20	700	0	547	0,00%	78,14%	620	20	600	50	800	620	0	600	50		
	Réhabit° des villages de reclassement social	110	110	0	142	0	26	0	18,31%	0,00%	110	142	0	142	0	110	110	0	0		
	Centres pour handicapés, malades mentaux et Toxicomanes	600		0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds de solidarité nationale	1 000	1 000	0	850	0	850	0	100,00%	0,00%	1 000	500	0	500	0	1 000	500	0	850		
SOUS TOTAL 4		2 587	1 160	500	1 042	700	900	547	86,37%	78,14%	2 032	662	600	722	800	2 026	610	600	900		
Personnes handicapées	Projet de réadaptation à base communautaire des personnes handicapées	800	300	0	300	0	11	0	3,67%	0,00%	800	0	0	0	0	1 000	0	0	0		
	Fonds des invalides et mutilés de guerre	100	100	0	200	0	200	0	100,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200		
	Projets en recherche de financement	770	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	750	0	0	0	0	0	0	0	0		
SOUS TOTAL 5		2 470	700	0	800	0	211	0	26,38%	0,00%	2 850	0	0	200	0	2 500	0	0	200		

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009						Programmations DSRP II PTIP 2010			
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTIF	
Femmes en situation de vulnérabilité	Appui aux groupements féminins	1 000	800	0	800	0	666	0	83,25%	0,00%	1 000	800	0	800	0	1 000	0	0	800		
	Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin	0	0	0	38	0	38	0	100,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Fonds de l'entrepreneuriat féminin	0	0	0	1 000	0	1 000	0	100,00%	0,00%	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0		
	CEDAF	800	800	0	1 400	0	1 362	0	97,29%	0,00%	1 000	1 000	0	1 000	0	0	0	0	0		
	Crédits pour les femmes	2 000	500	0	1 000	0	1 800	0	180,00%	0,00%	2 000	982	0	0	0	2 000	500	0	0		
	Projets en recherche de financement	9 100	800	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	5 928	1 000	0	0	0	1 000	0	0	0		
SOUS TOTAL 6		12 900	2 900	0	4 238	0	4 866	0	114,82%	0,00%	9 928	4 782	0	2 800	0	4 000	500	0	800		
Enfants en situation de vulnérabilité	Projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants	1 500	250	595	281	745	198	388	70,46%	52,12%	1 500	300	595	170	271	1 500	300	595	235		
	Partenariat pour le retrait et la réinsertion des enfants de la rue	0	0	0	800	0	213	0	26,63%	0,00%	0	0	0	200	0	0	0	0	2 500		
	Construction, réhabilitation et équipement des structures de l'éducation surveillée	500	478	0	400	0	120	0	30,00%	0,00%	500	0	0	200	0	500	0	0	200		
	Aménagement du cadre de vie dans les Daaras	360	160	200	168	100	180	13	107,14%	13,00%	2 000	160	200	168	100	2 000	160	0	168		
	Construction centre de Nianning	250	250	0	250	0	148	0	59,20%	0,00%	100	0	0	100	0	100	0	0	100		
	Projets en recherche de financement	2 900	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 300	0	0	150	0						
SOUS TOTAL 7		5 510	1 138	795	1 899	845	859	401	45,23%	47,46%	6 400	460	795	988	371	4 100	460	595	3 203		

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008				Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	
Promotion de personnes âgées ou aînées	Appui à la promotion des aînés	104	104	0	108	0	118	0	109,26%	0,00%	100	100	0	108	0	0	0	0	0	92	
	Projets en recherche de financement	2 000	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	2 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 8		2 104	104	0	108	0	118	0	109,26%	0,00%	2 500	100	0	108	0	0	0	0	0	92	
Jeunes	Réhabilitation des CDEPS	0	0	0	200	0	0	0	0,00%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds National de Promotion de la Jeunesse (FNPJ)	800	800	0	800	0	500	0	62,50%	0,00%	1 000	1 000	0	500	1 048	1 000	1 000	0	0	0	
	Volontaires du Service Civique National	400	400	0	400	0	238	0	59,50%	0,00%	400	400	0	400	0	400	400	0	400	400	
	Soutien à la promotion des adolescents	50	50	0	42	0	26	0	61,90%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Santé reproduction des jeunes	50	50	0	50	800	29	263	58,00%	32,88%	60	60	0	50	500	60	60	0	0	50	
	Equipement CDEPS	0	0	0	200	0	9	0	4,50%	0,00%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Fonds National d'Action pour l'Emploi	4 000	181	0	540	0	80	0	14,81%	0,00%	4 000	0	0	235	0	4 000	0	0	0	0	
	Projets en recherche de financement	1 084	0	0	0	0	0	0	0,00%	0,00%	834	0	0	0	0	834	0	0	0	0	
SOUS TOTAL 9		11 684	2 962	0	4 464	1 600	1 764	526	39,52%	32,88%	11 754	2 920	0	2 370	3 096	11 754	2 920	0	0	900	

Domaines et secteurs	Programmes et projets de développement	Prévisions PAP DSRP II 2008			Prévisions BCI 2008			Réalizations BCI 2008			Prévisions DSRP II et dotations BCI 2009					Programmations DSRP II PTIP 2010				
		Montant DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	% bci	% PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat	PTF	Etat
Rapatrés et personnes déplacées	Programme d'appui à la relance socioéconomique Programme d'urgence pour la reconstruction de la Casamance (ANRAC)	0	0	0	350	0	350	0	100,00%	0%	0	350	0	350	0	0	0	0	0	350
		3 950	200	3 750	200	2 000	200	1 028	100,00%	0,00%	3 950	200	3 750	200	2 500	4 000	0	0	0	200
SOUS TOTAL 10		3 950	200	3 750	550	2 000	550	1 028	100,00%	51,40%	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	0	550
Population	Appui à la mise en œuvre du PAIP/UNFP	1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	
SOUS TOTAL 11		1 702	259	1 100	225	0	231	0	102,67%	0,00%	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	
TOTAL GENERAL		73 345	9 738	6 145	25 191	5 057	21 537	2 385	85,49%	47,16%	76 149	9 733	6 245	9 085	11 267	39 085	4 749	2 295	6 845	

Le tableau 1 ci-dessus fait le bilan détaillé par composante de l'axe 3 du DSRP II pour la gestion 2008. Il compare par ailleurs les prévisions de programmation du DSRP pour l'année 2009 des dotations du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de cette même année, d'une part et celles du DSRP II de celles du Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) pour l'année 2010, d'autre part.

Pour chaque composante, les projets et programmes d'investissements concourant à l'atteinte des objectifs visés sont passés en revue pour faire ressortir l'état d'exécution financière et la programmation pour les années budgétaire 2009 – 2010.

Ce tableau est récapitulé ci-dessous dans les **tableaux 2** et **3** qui retracent ainsi respectivement le bilan des réalisations et les perspectives à court terme à l'horizon 2010.

Tableau 2 : Synthèse du bilan financier 2008 (en millions de F.CFA)

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions BCI 2008		Réalizations Etat		Réalizations bailleurs	
	Etat	Bailleurs	Montants	Taux	Montants	Taux
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	0	0	0	0%	0	0%
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	0	0	0	0%	0	0%
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	11 865	277	12 038	101,46%	216	77,98%
GROUPES VULNERABLES						
• PROTECTION ET SUIVI DES POPULATIONS VULNERABLES	1 042	700	900	86,37%	547	78,14%
• PERSONNES AGEES OU AINES	108	0	118	109,26%	0	0%
• JEUNES	4 464	1 600	1 764	39,56%	526	32,88%
• ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	1 899	480	859	45,23%	68	14,17%
• PERSONNES HANDICAPEES	800	0	211	26,38%	0	0%
• FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	4 238	0	4 866	114,82%	0	0%
• PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	550	2 000	550	100%	1 028	51,40%
• POPULATION	225	0	231	102,67%	0	0%
TOTAL GENERAL AXE 3	25 191	5 057	21 537	85,49%	2 385	47,16%

Tableau 3 : Programmation PAP/DSRP II et PTIP 2009/2011
Pour les années 2009 et 2010 (en millions de F.CFA)

Intitulé des Secteurs ou Domaines	Prévisions PAP/DSRP/PTIP/BCI 2009/2010									
	2009					2010				
	DSRP			BCI		DSRP			PTIP	
	DSRP II	Etat	PTF	Etat	PTF	DSRP	Etat	PTF	Etat	PTF
REFORME ET RENFORCEMENT DES SYSTEMES FORMELS DE SECURITE SOCIALE	3 150	0	0	0	0	2 850	0	0	0	0
EXTENSION DE LA PROTECTION SOCIALE	25 800	0	0	0	0	0	0	0	0	
PREVENTION ET GESTION DES RISQUES MAJEURS ET CATASTROPHES	6 083	0	0	1 200	4 500	6 133	0	0	0	0
GROUPES VULNERABLES										
PROTECTION ET SUIVI DES GROUPES VULNERABLES	2 032	662	600	722	800	2 026	610	600	900	2 000
PERSONNES AGEES OU AINES	2 500	100	0	108	0	0	0	0	92	0
JEUNES	11 754	2 920	0	2 370	3 096	11 754	2 920	0	900	3 400
ENFANTS EN SITUATION DE VULNERABILITE	6 400	460	795	988	371	4 100	460	595	3 203	575
PERSONNES HANDICAPEES	2 850	0	0	200	0	2 500	0	0	200	0
FEMMES EN SITUATION DE VULNERABILITE	9 928	4 782	0	2 800	0	4 000	500	0	800	0
PERSONNES DEPLACEES ET REFUGIEES	3 950	550	3 750	550	2 500	4 000	0	0	550	2 500
POPULATION	1 702	259	1 100	117	0	1 702	259	1 100	0	0
TOTAL GENERAL AXE 3	76 149	9 733	6 245	9 055	11 267	39 065	4 749	2 295	6 645	8 475

Le tableau 1 détaillé (cf pages 26 à 29) montre que pour l'année 2008, les prévisions d'investissement du DSRP II pour l'axe 3 se chiffraient à **73 345 000 000 de F.CFA** sur lesquels **9 738 000 000** étaient à la charge de l'Etat et **6 145 000 000** attendus des partenaires techniques et financiers ; la différence de **57 462 000 000 F.CFA** étant constituée par le gap de financement que l'Etat et ses partenaires techniques et financiers devraient ultérieurement prendre en charge.

Pour l'année 2008, il faut saluer l'effort considérable de l'Etat qui a fait plus que les prévisions du DSRP2. En effet, pour une prévision du PAP du DSRP 2 à la charge de l'Etat pour l'année sous revue de **9 738 000 000) de F.CFA, 25.191 000 000 F.CFA**, ont été inscrits au budget, soit, en valeur absolue, **15 453 000 000 F.CFA** de plus que les prévisions et, en valeur relative **259%**. Pour l'axe 3 de la stratégie de réduction de la pauvreté de seconde génération, il y a donc eu en 2008 plus qu'une cohérence avec le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) sur ressources internes de l'Etat

Cette performance inclut des actions non programmées dans le PAP du DSRP mais prises en compte dans le budget de l'Etat en 2008 pour un montant global de *douze milliards cent un millions (12 101 000 000) F.CFA*, soit 48% de montant prévu.

Par secteur, ces actions sont les suivantes :

Pour la prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes :

- Financement de l'opération d'assistance au monde rural pour un montant global de **10 500 000 000 FCFA** dont **8 200 000 000 FCFA** pour la réalisation de vivres, **1 800 000 000 FCFA** au titre d'aliments de bétail et **500 000 000 F.CFA** pour couvrir les frais de transport

Pour le secteur : Femmes en situation de vulnérabilité :

- Projet de promotion de l'entrepreneuriat féminin, pour **38 millions de F.CFA** ;
- Fonds de promotion de l'entrepreneuriat féminin, pour **1 milliard de F.CFA**

Pour le secteur : Enfants en situation de vulnérabilité :

- Partenariat pour le Retrait et la Réinsertion des Enfants de la Rue (PARRER), pour **213 millions de F.CFA**.

Pour le secteur : Rapatriés et personnes déplacées :

- Appui à la relance socioéconomique en Casamance, pour une somme de **350 millions de F.CFA**.

Toutes ces activités bien que n'étant pas initialement prises en compte dans le PAP du DSRP II, contribuent à l'atteinte des objectifs sectoriels des composantes concernées de l'axe 3.

Même si les réalisations sont rapportées aux prévisions diminuées des ordonnancements sur ces projets hors PAP, le taux de cohérence PAP/BCI de 134,35% obtenu constitue une très bonne performance.

S'agissant des partenaires techniques et financiers, les objectifs de programmation du DSRP n'ont pas été atteints. Sur la prévision du DSRP 2 de **6 145 000 000 F.CFA, 5 057 000 000 F.CFA** ont été inscrits au BCI comme prévisions de tirages, soit un taux de cohérence entre le PAP du DSRP et le budget de l'Etat de 82%.

S'agissant du bilan, il appelle les commentaires suivants :

Sur les prévisions budgétaires sur ressources internes de l'Etat de **25 191 000 000 F.CFA, 21 537 000 000 F.CFA** ont été ordonnancés, soit un taux de réalisation de **85%**. Ce qui

constitue une bonne performance malgré le contexte économique et financier particulièrement difficile vécu depuis 2007.

Les meilleurs taux d'exécution ont été enregistrés par les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, protection et suivi des groupes vulnérables, personnes âgées ou aînés, femmes en situation de vulnérabilité, personnes déplacées et réfugiés et population, avec des taux respectifs de **101,46%** ; **86,37%** ; **109,26%** ; **114,82%** ; **100%** et **102,67%**. Ceci montre que les activités programmées en 2008 pour ces composantes se sont bien déroulées.

Les taux d'ordonnancement de l'année 2008 dépassant les **100%** s'expliquent par le fait que des dépenses ont été engagées en 2007 et ordonnancées en 2008 en sus des ordonnancements imputés sur les crédits de la loi de finances initiale de l'année. C'est le cas pour les composantes prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes, femmes en situation de vulnérabilité et population.

S'agissant des prévisions de tirages sur les engagements des partenaires techniques et financiers, dont le montant s'élève à la somme de **5 057 000 000 F.CFA**, **2 385 000 000 F.CFA** ont été décaissés, soit un taux d'exécution **47,16%**.

Les meilleurs taux de décaissement de **78,14%** et de **77,98%** ont été réalisés respectivement par la composante protection et suivi des populations vulnérables où **546 852 437 F.CFA** (arrondis à 547 000 000) ont été décaissés sur les prévisions de tirage de **700 000 000 F.CFA** sur financement du PNUD de la phase 2 du projet « Appui à la Lutte contre la Pauvreté » et la composante prévention et maîtrise des risques majeurs et catastrophes sur financement du PNUD.

Il faut noter que ces performances pourraient être améliorées si le gap de financement de **24 350 000 000 F.CFA** prévus dans le PAP et relatif aux composantes « réforme et renforcement des systèmes de protection sociale » et « extension de la protection sociale » était résorbé par le financement de projets et programmes d'investissements par l'Etat et des partenaires techniques et financiers. De tels projets et programmes d'investissement ne pourront cependant être formulés et mis en œuvre que lorsque les politiques et réformes en cours dans ces deux secteurs seront effectivement réalisées. Entre 2008 et 2007 où la programmation était de **52,4 milliards F.CFA** environ, on constate une augmentation de plus de **20 milliards F.CFA**. Pour les années 2009 et 2010, les prévisions du DSRP II de l'axe 3 s'élèvent respectivement à **76,149 milliards de F.CFA** et à **39,065 milliards de F.CFA**. Ce volume relativement faible par rapport aux programmations des années précédentes peut s'expliquer par le fait que l'année 2010 coïncide avec le terme du DSRP 2.

Les composantes « réforme et renforcement des systèmes de protection sociale » et « extension de la protection sociale » pour lesquels des projets et programmes d'investissement ne sont pas encore formulés pour les raisons évoquées ci-dessus, ne connaîtront probablement un véritable démarrage de leurs investissements qu'au début de la 3^{ème} génération du DSRP.

III. PERSPECTIVES A COURT TERME 2009-2010

Les perspectives majeures à court terme 2009-2010 pour la mise en œuvre de l'axe 3 du DSRPII peuvent être situées à trois niveaux :

- Au niveau des indicateurs ciblés ;
- A travers les prévisions de programmation financière pour la réalisation des activités envisagées au cours de ces deux années et
- Au niveau des politiques et réformes.

Au niveau des indicateurs, le tableau annexé au présent rapport montre pour ceux des indicateurs (de la liste restreinte et des dominants) qui ont été renseignés, les projections de ciblage pour 2009, 2010 et au-delà.

Pour la programmation du financement des activités des secteurs de l'axe, le tableau 3 de la page 40 ci-dessus montre les perspectives de mobilisation de ressources financières internes et externes.

La comparaison ci-après des programmations des revues 2008 et 2009 fait ressortir les ajustements et actualisations opérés lors de la préparation des lois de finances 2008 et 2009. Ces ajustements ont fait évoluer les prévisions de programmations. Cette comparaison permet par ailleurs, pour la revue 2009, de calculer les gaps de financement à combler entre les prévisions du DSRP et la programmation de l'Etat et des PTF.

Revue 2008		Revue 2009					
Montant DSRP 2008	Montant DSRP 2009	Montant DSRP 2008	Total programmé 2008 Etat + PTF	Montant DSRP 2009	Total prévu BCI Etat + PTF 2009	Montant DSRP 2010	Total programmé PTIP Etat + PTF 2010
59 000	60 344	73 345	30 248	76 149	20 232	39 065	15 120

Pour ce qui concerne les politiques et réformes des secteurs, les perspectives majeures prévues au cours de la période 2009-2010 se présentent comme suit :

3.1. Réforme et le renforcement des systèmes de sécurité sociale

- Faire exécuter par les Inspections du Travail et de la Sécurité sociale, la Caisse de Sécurité Sociale, l'IPRES et les IPM le programme opérationnel de lutte contre l'évasion sociale a déjà été élaboré en 2008 ;
- Il est également envisagé une réforme du dispositif d'assurance maladie obligatoire des salariés qui est actuellement géré par les IPM, et de créer une structure de formation en vue de renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale.
- Le code unique de sécurité sociale envisagé devra être conforme à la politique de sécurité sociale définie par les pouvoirs publics et tenir compte des recommandations de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES). Il devra permettre une amélioration des prestations sociales actuellement servies et renforcer la COSRISS. Il y sera par ailleurs tenu compte des systèmes complémentaires de

retraite par capitalisation et éventuellement de l'extension du champ de couverture de la sécurité sociale aux catégories exclues

3.2. Extension de la protection sociale

- les modalités de mise en place du dispositif de l'axe de la SNECRM relative à l'amélioration des modalités de gestion des dispositifs existants par la création d'un fonds d'achat commun prenant en charge toutes les initiatives de gratuité devront faire l'objet d'études.
- Pour l'amélioration des modalités de gestion des initiatives de gratuité et d'extension des publics cibles et pour une plus grande couverture, la SNECRM prévoit l'extension de la prise en charge des césariennes dans la région de Dakar, la gratuité des soins pour les enfants de 0 à 5 ans ne bénéficiant pas de couverture sociale et la prise en charge des indigents.

La stratégie de développement des mutuelles de santé se fera par :

- ◆ Le renforcement des capacités d'implantation, d'organisation et d'extension des mutuelles de santé ;
 - ◆ Le renforcement des capacités des acteurs du développement des mutuelles de santé ;
 - ◆ Le renforcement et a mise en œuvre d'un plan de communication pour soutenir le développement des mutuelles de santé ;
 - ◆ La mise en place et le développement de partenariats effectifs entre les acteurs de la mutualité ;
 - ◆ Le renforcement de l'appui de l'Etat au développement des mutuelles de santé.
- Il s'agira de trouver une articulation entre le projet PAMAS et les autres projets de la CTB appuyant le développement d'Institutions de micro finance dans les mêmes régions (PAMIF et PEPAM-BA). Des budgets importants sont prévus à cet effet dont 2,5 millions d'Euros pour le PAMAS.
 - Concernant la mutuelle sociale Transvie, en avril 09, on a déjà comptabilisé 1.602 bénéficiaires effectifs, soit un taux de croissance de 30% par rapport à fin 2008. A cet effectif d'avril 09 s'ajoutent 927 bénéficiaires en cours d'enregistrement (traitement des dossiers d'adhésion), soit une masse globale de 2.529 bénéficiaires. Après 4 mois de fonctionnement en 2009, TransVie a atteint 17% de son objectif de croissance annuel (15.000 bénéficiaires), elle accuse donc un retard qui s'explique par le fait qu'elle ne peut s'étendre géographiquement faute des financements prévus dans le cadre du DSRP (appui à l'implantation de sections locales dans la région de Dakar)⁵. Son plan de développement 2009-2012 prévoit 3 sections locales pour 2009.

3.3. Prévention et la gestion des risques majeurs et catastrophes

- Le Gouvernement en a fait une priorité dans le DSRP II et les plans – national et locaux – de développement et s'est engagé dans l'élaboration d'un **Programme National de Prévention et de Réduction des Risques Majeurs et de Gestion des Catastrophes Naturelles** qui sera articulé aux stratégies, politiques et programmes de bonne gouvernance, de développement durable, de croissance accélérée et de lutte contre la pauvreté, conformément aux recommandations, résolutions et décisions

⁵ Source : plan de développement mutuelle sociale Transvie

adoptées au niveau des institutions internationales et des communautés économiques sous-régionales et régionales.(à résumer dans le contexte)

3.4. Protection sociale et le suivi des groupes vulnérables

- Uniformiser le système d'enregistrement des naissances afin de disposer des données fiables, sécurisés et accessibles ;
- Augmenter la dotation du cash transfert (en 2010) afin de toucher le maximum d'enfants de familles vulnérables

S'agissant du cash transfert, le gouvernement du Sénégal soutenu par les partenaires au développement particulièrement la Banque Mondiale, projette de mettre en œuvre à partir de 2009 un projet intitulé : « Projet d'Intervention Rapide pour la Sécurité Nutritionnelle et les Transferts en Espèces axés sur les Enfants ». L'objectif de ce projet est de réduire les risques d'insécurité nutritionnelle des populations vulnérables et en particulier les enfants de moins de cinq ans vivant dans les zones rurales et urbaines démunies en faisant passer à l'échelle supérieure le Programme de Renforcement de la Nutrition et en opérant des transferts monétaires en faveur des mères d'enfants de moins de cinq ans. Le projet prévoit de toucher 7 000 mères d'enfants 0-5 ans pour le cash transfert en 2009 et 25 000 mères d'enfants 0-5 ans en 2010.

Le cash transfert ne doit cependant pas être lié uniquement aux pires formes de travail des enfants. On doit l'étendre à toutes les familles pauvres car ce ne sont pas tous les enfants des familles pauvres, qui sont victimes de pires formes de travail.

Pour la protection sociale, les priorités restent la poursuite de la mise en œuvre de ces régimes de protection sociale avec la mobilisation conséquente des subventions attendues à travers le budget du Gouvernement et la prise en compte des autres groupes socioprofessionnels et catégories sociales non encore couvertes.

Pour le ciblage des zones d'intervention, des familles pauvres et des groupes vulnérables, c'est une activité indispensable pour assurer les conditions d'impact des programmes de lutte contre la pauvreté, la traçabilité et l'efficacité des dépenses publiques. Compte tenu de la complexité de cet exercice, un processus participatif d'élaboration et de validation des TDR a été lancé pour sélectionner un cabinet constitué d'experts multidisciplinaires aptes à mener des Etudes Participatives de la Pauvreté (EPP) et des Etudes Participatives des Besoins (EPB) avec une intégration de la protection sociale, du genre, de l'environnement etc. Cette activité sera faite en collaboration avec les autres PTF, projets et programmes intervenant dans les zones de concentration afin de pouvoir ensemble choisir les centres pilotes de développement villageois et inter-villageois (CPDV) avec des plateformes d'alliances autour de la SRP et des OMD.

Pour les femmes en situation de vulnérabilité l'observatoire des droits de la femme, qui a tardé à voir le jour, sera mis en œuvre en 2009 grâce à l'appui de la Coopération Italienne d'un montant d'environ 100.000 Euros, soit **65 595 700 F.CFA** Il manque encore la mise sur pied des organes notamment la nomination de la Présidente du Comité d'Orientation tout comme l'Arrêté devant régir les modalités pratiques du fonctionnement pour une véritable mise en œuvre de l'Observatoire.

Pour les enfants en situation de vulnérabilité, une généralisation de la primo -prévention pour la prise en charge des enfants de 2 à 6 ans issus de familles démunies sera instaurée. Ainsi, sept sections primo-prévention aux centres de sauvegarde de (Cambéréne, Thiès, Kandé) et

aux centres polyvalents de (Thiaroye, Kaolack, liberté 6, Diourbel vont être créées et équipées et un personnel spécialisé pour ces sections primo prévention sera recruté.

Toujours dans ce cadre de la protection sociale des groupes vulnérables, il sera procédé au renforcement des capacités socio économiques des familles défavorisées par la reconduction et l'augmentation du fonds d'appui aux familles (50 millions) conformément aux recommandations du Programme Sectoriel Justice et à des allocations de ressources aux familles des enfants vulnérables (notamment en ce qui concerne le supplément nutritionnel, l'aide scolaire et/ou sanitaire.

Pour le renforcement des capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (enfants victimes, en danger ou en conflit avec la loi), il sera procédé :

- à la construction dans les plus brefs délais (compte tenu de l'importance de cette structure dans la prise en charge des enfants à Dakar) du centre polyvalent de liberté 6 pour lequel **100 millions F.CFA** sont prévus dans le budget 2009 :
- à la construction du siège de la Direction de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale à Liberté 6, (**250 millions F.CFA** prévus pour sa réalisation) ;
- à la réhabilitation des locaux et équipement des ateliers des centres de sauvegarde de Pikine, Camberéne, Thiès, Kandé) ;
- à la construction de 05 Centres Polyvalents (Tamba, Fatick, Kolda, Saint-Louis et Matam) pour environ **3 milliards F.CFA** ;
- à la construction et équipement de trois centres pour filles mineures (1,5 milliard F.CFA prévus) ;
- à l'aménagement et équipement d'infirmerie dans les structures de la DESPS (**500 millions F.CFA**) ;
- à la construction et équipement dans chaque chef lieu de Département d'un centre d'accueil et de service AEMO(40) **1,320 milliards F.CFA** ;
- à la construction et équipement du Techno Centre dans la région de Fatick à Ndiob (**500 millions F.CFA**) ;
- à la construction et équipement d'un centre médico-social (**250 millions F.CFA** prévus.

En fin, pour l'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants, l'allocation journalière versée aux tuteurs judiciaires sera révisée à la hausse.

Pour le secteur « jeunes », les perspectives 2009-2010 sont les suivantes :

Pour le Fonds National de Promotion de la Jeunesse :

- renforcement du dispositif décentralisé
- renforcement de la ligne de garantie et diversification du partenariat
- dotation du fonds de prêt participatif
- généralisation du programme Tout Petit Crédit
- renforcement du Fonds de financement
- démarrage effectif du Programme Jeunes dans les Fermes Agricoles « JFA »

Pour le projet ASC-Emplois jeunes :

- Redéfinition du cadre institutionnel du Projet en l'articulant au concept "ASC-MICRO-ENTREPRISE" lancé par le Premier Ministre dans sa déclaration de politique générale,
- Poursuivre le financement des projets déjà approuvés,

Pour l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes :

- Décentralisation des services de l'emploi et la promotion de l'emploi local par l'ouverture de 3 antennes régionales ;
- Améliorer l'employabilité des jeunes par la formation professionnelle dans les « Maisons de l'Outil » ;
- Renforcer le leadership économique des jeunes et la facilitation de leur insertion par la formation ;

Pour la promotion du volontariat et du civisme :

- L'élargissement de la formation des jeunes bénévoles à la prestation des premiers secours ;
- Le renforcement du soutien à l'engagement des jeunes dans la réalisation de la composante nationale de la Grande Muraille Verte ;
- Renforcement des capacités citoyennes des jeunes et des programmes d'éducation à la prévention.
- Formation de volontaires de l'agriculture pour la mise en œuvre de la GOANA.

Pour l'institut Coupe Couture et Mode :

- Projet de décentralisation de la formation sous forme de séminaires ateliers dans les régions ;
- Projet de création d'un centre d'entraînement pédagogique : appui à la production à l'insertion socioprofessionnelle ;
- Approche programme pour projet de financement des élèves sortants de l'ICCM, Etude et dépôt des plans d'affaire des élèves sortants à l'ANEJ et au FNPJ ;

Pour le Renforcement du dispositif institutionnel :

- Révision des textes régissant l'organisation et le fonctionnement du ministère ;
- Formation continue et renforcement des capacités des agents du Ministère de la Jeunesse,
- Renforcement du système d'information et amélioration de la qualité des données sur la jeunesse,
- Démarrage des activités de l'unité de Coordination des projets et programmes en matière d'emplois des jeunes,
- L'évaluation du cadre juridique des associations de jeunesses ;
- Vulgarisation de la Charte africaine de la Jeunesse lors qu'elle sera ratifiée par notre pays ;

Pour la protection des jeunes :

- Rendre pérennes les activités du PPJ à travers le changement de statut institutionnel
- Renforcement de la coopération pour l'élargissement des CCA et SCDVA dans d'autres régions ;
- Renforcer les capacités d'interventions du PPJ en ressources humaines, matérielles et financières du projet,
- La poursuite de l'extension du programme de formation des adolescent(e)s aux compétences de vie courante ;

IV. RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES PAR AXE

4.1. Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures des objectifs importants sont assignés tels que :

- ◆ Assurer aux retraités des pensions décentes et garantir la viabilité à long terme des régimes.
- ◆ Initier des réformes pour la satisfaction des nouvelles attentes dont la retraite des Sénégalais de l'étranger
- ◆ Mettre en place une assurance maladie en faveur des travailleurs émigrés dont les familles sont restées au Sénégal ;
- ◆ Assurer la couverture par une assurance maladie aux invalides et en particulier aux accidentés du travail bénéficiant déjà d'un système complet de couverture des dommages corporels et d'un revenu de remplacement à hauteur des taux d'invalidité ;
- ◆ Assurer la couverture sociale des travailleurs atypiques.
- ◆ Faire réaliser les études du secteur pour lesquelles les TDR sont élaborés et le financement déjà acquis ;
- ◆ Valider l'étude faisabilité de cash transfert et mobiliser les ressources pour un projet pilote dans une zone de haute pauvreté
- ◆ Renforcer la coordination des projets de lutte contre les phénomènes des enfants des rues afin de faire jouer les complémentarités entre services publics et services assurés par les ONG et obtenir des résultats plus significatifs et plus durables sur les phénomènes des enfants des rues et les enfants mendiants.

4.2. Extension de la protection sociale

- Renforcer les critères de ciblage des bénéficiaires des systèmes de gratuité et de protection sociale en général en intégrant la dimension pauvreté. La réflexion en cours doit être élargie aux acteurs ayant déjà capitalisé des expériences sur des mécanismes d'identification des groupes les plus en besoin d'être assistés. En ce sens, il convient de tenir en compte davantage la dimension communautaire dans le processus de ciblage à l'instar des expériences développées par certaines ONG avec les mutuelles de santé.
- Mettre en œuvre les plans d'action relatifs aux nouveaux régimes de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et les travailleurs du secteur des transports routiers. A ce niveau, davantage d'efforts doivent se faire pour la mise à disposition des moyens attendus conformément aux engagements des différentes parties prenantes.

- Poursuivre la phase pilote du projet de démonstration de la mutualisation du risque maladie dans le cadre de la décentralisation. Celle-ci devrait s'étendre sur trois ans pour un coût d'environ **7 milliards F.CFA** dont une contribution importante attendue de l'Etat.
- Veiller à la traduction des mesures d'actions prioritaires en projets ou programmes opérationnels pris en compte dans le budget de l'Etat. Pour cela, le portage institutionnel de ces mesures par les ministères concernés doit être suffisamment assuré.
- Veiller à l'articulation du régime de protection sociale pour les personnes exerçant les métiers de l'agriculture et le système d'assurance contre les risques agricoles en cours de mise en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Ces projets doivent s'intégrer en cohérence avec la vision du Document de Politique Nationale de développement Coopératif du Sénégal.
- Etendre la gratuité des soins à tous les groupes vulnérables (enfants de 0-5 ans dont les parents ne bénéficient pas d'une couverture maladie formelle, enfants en situation de vulnérabilité, handicapés, indigents). Cette mesure aura un effet direct sur l'objectif d'extension de la couverture maladie. La levée des barrières financières pour ces groupes permet un recours plus rapide aux structures de soins avec comme impact la réduction du taux de mortalité infanto-juvénile et la protection des familles cibles contre les chocs liés à la maladie ;
- Favoriser une synergie entre les différents projets existants d'une part et d'autre part entre les initiatives de gratuité pour une meilleure optimisation des ressources.

4.3. Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes

- Rendre opérationnelle la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe
- Comblent les GAP de financement des programmes retenus dans le PAP
- Promouvoir une culture de la prévention des risques de catastrophe
- Valoriser les mécanismes traditionnels de prévention des aléas
- Mettre en place des mécanismes durables de « *fund raising* » aptes à débloquent rapidement des fonds et des investissements publics en faveur de la mise en état d'alerte, de la prévention et de la mitigation.
- Mettre en place au niveau régional des mécanismes de suivi et de coordination des activités de la plateforme nationale de réduction des risques de catastrophe ;
- L'articulation des programmes de réduction des risques de catastrophe avec les objectifs de la stratégie nationale de protection sociale et les indicateurs de suivi du DSRP II

4.4. Protection sociale et suivi des groupes vulnérables

- renforcer la cohérence du cadre institutionnel de lutte contre la vulnérabilité ;
- renforcer l'application des mesures, des lois et des conventions tendant à protéger les populations vulnérables ;
- systématiser et améliorer le ciblage et le suivi sur les interventions au bénéfice des populations vulnérables ; et améliorer la disponibilité des données relatives à cette catégorie de la population ;

- étendre les interventions de protection de prise en charge à des catégories de population vulnérables insuffisamment prises en compte, notamment les populations rurales, les enfants des migrants ;
- renforcer la prévention de la vulnérabilité en relation avec les interventions appropriées des axes 1 et 2;
- harmoniser les approches et les instruments de planification et du suivi du DSRP avec ceux du Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) notamment à travers l'application par les programmes nationaux de l'Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH) et de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- renforcer les capacités nationales de tous les services nationaux à la formulation des politiques, programmes, projets et stratégies selon la GAR et l'ABDH ;
- Analyser les interrelations entre l'axe 3 et l'axe 1 : certains objectifs et actions prioritaires concernant les jeunes, l'ANRAC et le Plan REVA, qui contribuent à la création de richesse, devraient être inscrits dans l'axe 1 plutôt que dans l'axe 3 : le domaine population, en tant qu'il concerne les questions de population et de développement, devrait être inscrit dans l'axe

V. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS GENERALES AU TITRE DE LA PROTECTION SOCIALE

Il ressort aujourd'hui que eu égard à l'acuité des risques sociaux, relevés comme facteurs déterminants de basculement ou de maintien dans la pauvreté, la protection sociale devient non plus seulement un moyen de lutte contre la pauvreté mais plus que cela, elle apparaît comme un levier de développement dont la non prise en charge adéquate compromettrait tout progrès dans les autres secteurs de développement. De ce fait, aussi bien l'Etat, les partenaires au développement que les autres acteurs de la société civile autant que les populations à la base, devraient lui accorder plus de place dans leurs préoccupations prioritaires mais surtout dans leur arbitrage budgétaire.

L'analyse de la situation actuelle de la protection sociale a permis de relever les contraintes citées plus haut et de formuler les recommandations suivantes:

- Instituer un mécanisme permanent de coordination et de suivi de la mise en œuvre des stratégies qui devra veiller à l'harmonisation et la mise en cohérence des actions initiées dans le cadre de la stratégie
- Instituer un mécanisme d'évaluation et de partage d'information sur les dispositifs de protection sociale avec tous les acteurs concernés afin de favoriser les conditions d'échange et de réflexion concertée sur l'impact des mesures initiées et la prise en compte des résultats de la recherche dans le cadre de la définition des politiques.
- Instaurer un mécanisme de contrôle de la fiabilité des données pour pallier à l'absence de système centralisé de production de données dans le secteur de la protection sociale qui est un handicap réel affectant la fiabilité des statistiques existantes.
- Accompagner de manière plus soutenue la mise en œuvre des plans d'actions qui s'inscrivent dans la matérialisation des mesures d'actions prioritaires.
- S'impliquer davantage comme partie prenante du dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires du DSRPII.
- Appuyer la mise sur pied d'un système d'information pour le suivi des indicateurs sur la protection sociale en général.
- Inscire la protection sociale dans les priorités en se fixant comme objectif d'atteindre un ratio budgétaire pour le gouvernement
- Promouvoir la diversification des mécanismes de financement de la protection sociale
- Inscire le droit à la Protection sociale incluant les transferts sociaux dans la législation nationale et la constitution ;
- Faire la campagne en faveur du droit à la protection sociale et mettre en exergue son impact au plan du développement et de la redistribution, en utilisant efficacement les médias et les partenariats avec le gouvernement, les partenaires publics et privés ;
- Institutionnaliser des comités ad hoc de suivi de la mise en œuvre du DSRP au niveau de tous départements ministériels concernés.

VI. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Indicateurs (restreints et dominants)

- Données des secteurs,
- Revue sectorielle du Ministère de la Famille (rapport du consultant S. SENE avril 2009) ;
- Bilan d'exécution activités 2008 du Ministère de la Jeunesse ;
- Rapport Plan SESAME 2008.

Evolution des politiques et réformes

- Données des secteurs
- Stratégie nationale de la Protection Sociale,
- Stratégie Nationale d'extension de la couverture du risque maladie
- Contribution de la mutuelle sociale Transvie
- Contribution de la Coopération italienne ;
- Contribution du BIT/STEP ;
- Contribution de l'UNICEF ;

Etat de mobilisation des moyens financiers des secteurs

- **PAP du DSRPII ;**
- **Situation d'exécution budgétaire du Système Intégré de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) – MEF ;**
- **BCI 2008 et 2009 ;**
- **PTIP 2008/2010 et 2009/2011**

ANNEXES

T

Liste restreinte des indicateurs (Les cellules en double-encadré représentent les projections et/ou les cibles pour une année donnée)

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					Cibles			
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
CADRE MACROECONOMIQUE												
	1. Taux de croissance réel	DPEE	2004	5,9%	5,6%	2,3%	4,8%	3,9%	5,2%	5,0%	5,1%	7,0%
	2. Taux d'inflation	DPEE	2004	0,5%	1,7%	2,1%	5,9%	5,8%	3,1%	2,0%	2,0%	2,0%
	3. Taux d'investissement	DPEE	2004	21,6%	25,2%	25,5%	27,1%	26,8%	26,0%	26,0%	26,0%	30,0%
	4. Solde budgétaire global hors dons (base ordonnancement)/PIB (courant)	DPEE	2004	-5,2%	-4,6%	-7,3%	-5,9%	-5,6%	-5,4%	-4,0%	-4,0%	-3%
PAUVRETE MONETAIRE												
	5. Pourcentage de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté	National	2005	50,60%	50,40%	Du fait des chocs connus au cours des dernières années, une étude sera menée pour mieux apprécier l'élasticité Pauvreté croissance et mettre à jour les objectifs.						
Urbain		2005	35,10%	38,00%								
Rural		2005	61,90%	56,00%								
AGRICULTURE												
	6. Rapport entre production irriguée/production totale	DAPS	2004	13,10%	12,90%	16,70%	18,90%	21%	24%	27,1%	30,6%	50%
	7. Production céréalière(en tonnes)	DAPS	2004	1084530	1492831	1010198	772239	1722867	1352290	1374828	1394468	1454971
ELEVAGE												
	8. Quantité de lait produit par an (millions de litres)	DIREL/MEL	2005	116	120	137	143	148	162	170	208	
	9. Quantité de viande et d'abats produits par an (en tonnes)	DIREL/MEL	2005	131	140	133	161	180	198	217	291	
TOURISME												
	10. Nombre d'entrées de touristes par an	DEP/Tourisme	2004	666616	769489	866154	944 500	1 062 000	1 300 000	1 500 000	#####	2 000 000
TRANSPORT												
La réalisation de l'enquête villages permettra de renseigner cet indicateur.												
	11. Pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable en toute saison	DTT--ANSND	2000(enquête village)									
	12. Nombre de km de pistes de désenclavement construites en milieu rural par an	AAATR	2006	313	320	640	373	303	590	250	200	600
	13. Nombre de km de route non revêtue classé récupéré par an	AAATR	2005	435	736	356	373	303	350	400	430	460
	14. Nombre de km de route revêtue classé récupéré par an par an récupéré	AAATR	2005	260	270	500	596	337,53	370	400	425	450

Liste restreinte des indicateurs (Les cellules en double-encadré représentent les projections et/ou les cibles pour une année donnée)

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						Cibles			
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015	
ÉNERGIE													
	15. Nombre de MW mis en service (Puissance installée)	SENELEC	2004	514,5	562,5	632,9	641	700	700	700	825	950	950
	16. Nombre de MWh produits (Energie disponible)	SENELEC	2004	1982	2170	2192	2306	2446	2737	3067	3262	4199	4199
	17. Taux d'électrification rurale	DE/ME	2004	13,0%	14%	16%	17,2%	En cours	22%	37 %	47%	55%	55%
MICROFINANCE													
	18. Nombre de bénéficiaires	AT/CPEC	2006		799 625	846709	923 682	1 000 656	1 077 629	1 142 647	1 426 629	1 426 629	1 426 629
SECTEUR PRIVÉ													
	19. Délais et coût du transfert de propriété	DGID/MEF	2005	ref 2005	118 jours en moy.	< 118 jours en moy	20 jours						
					coût	20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété	< 20,5% de la val de la propriété
EQUITÉ DE GENRE													
	pourcentage de femmes dans les instances de décision au niveau politique	Minist de la famille	2008						10%	>10%	>10%	>10%	>10%
EMPLOI													
	21. Taux de sous emploi	Dir Emploi-- ANSD	2005	ref 2005	22,5% (ESPS)	20,90%	19,50%	18,20%	16,90%	15,70%	14,60%	11,00%	11,00%
	22. Taux d'activité	Dir Emploi -- ANSD	2002	ref 2005	50,70%	50,70%	53,46%	56,37%	59,44%	62,68%	66,10%	81,73%	81,73%
EDUCATION													
	23. Taux brut de scolarisation	National	2004	79,70%	81,90%	83,40%	87,60%	90,10%	93,3%	96,3%	99,5%	113,0%	113,0%
		Filles	2004	78,0%	80,7%	83,3%	88,5%	92,4%	94,3%	97,3%	100,5%	113,0%	113,0%
		Garçons	2004	81,4%	83,0%	83,4%	86,8%	88,0%	92,4%	95,4%	98,5%	111,8%	111,8%
	24. Taux d'achèvement	National	2004	48,8%	48,1%	52,9%	55,1%	58,4%	64,0%	68,9%	74,3%	100,0%	100,0%
		Filles	2004	45,3%	49,8%	48,1%	52,9%	58,0%	62,1%	67,3%	72,8%	100,0%	100,0%
		Garçons	2004	52,2%	56,9%	51,3%	57,3%	58,8%	65,8%	70,5%	75,6%	100,0%	100,0%
	25. Taux brut d'Admission au CI	National	2004	93,4%	95,4%	103,2%	110,4%	113,6%	112,0%	112,6%	113,2%	115,0%	115,0%
		Filles	2004	95,1%	97,3%	106,4%	115,4%	119,1%	114,96%	114,9%	114,9%	114,77%	114,77%
		Garçons	2004	91,8%	93,6%	100,1%	105,7%	108,5%	107,8%	109,0%	110,2%	115,0%	115,0%

Liste restreinte des indicateurs (Les cellules en double-encadré représentent les projections et/ou les cibles pour une année donnée)

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					Cibles			
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
	26. Taux d'accroissement des effectifs (public, privé, apprentissage) de la FPT	DPRH / METFP	2008	Indicateur nouveau--absens de données historiques					4,00%	6,00%	8,00%	20,00%
	27. Effectifs enrôlés dans les programmes d'alphabétisation	National	2005	165422	62223	51000	41660	92893	92893	92893	92893	
Femmes		2005	108834	41044	41541	31245	69670	69670	69670	69670		
Hommes		2005	56588	21179	9459	10415	23223	23223	23223	23223		
SANTE												
	28. Nbre de malades du SIDA pris en charge	SNIS	2004	1855	4407	5500	7178	8112	7935	10493	11752	15000
	29. Taux de couverture en TPI 2	SNIS	2005	ref 2005	40%	53%	61%	65%	80%	80%	82%	85%
	30. Proportion d'accouchement effectués dans les formations sanitaires (assistés par du personnel formé)	SNIS	2004	39%	51,90%	59%	62,50%	60%	66%	70%	73%	>90%
	31. Proportion d'enfants (0-11mois) complètement vaccinés	SNIS	2004	40%	78%	ND	69%	70%	80%	≥80%	≥80%	≥80%
	32. Nbre d'enfants (0-5ans) bénéficiant d'une surveillance de l'état nutritionnel (poids/taille, poids/âge) au niveau communautaire	SNIS--CLM	2004	112 000	140 000	260 000	280 000	400 000	600 000	720 000	890 000	900 000
Eau et assainissement												
	33. Taux d'accès global à l'eau potable	urbain	2004	91,0%	92,0%	93,0%	98,0%	98,0%	98,0%	99,0%	99,0%	100,0%
		Rural	2004	64%	66%	69,5%	72,4%	73%	75%	77%	78,5%	82%
	34. Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain	urbain	2004	57,0%	59,0%	62,0%	63,9%	65,9%	67,5%	71,0%	72,5%	78,0%
		déservies	2005	ref 2005	20 500	33 100	29 700	44 450	222 890	192 370	239 900	243 500

Liste restreinte des indicateurs (Les cellules en double-encadré représentent les projections et/ou les cibles pour une année donnée)

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE					Cibles				
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015	
Ressources naturelles et Environnement													
	36. Ratio de reboisement et régénération sur le déboisement	Ministère de l'Environnement	2004	0,6	0,74	1,02	1,08		≥ Ratio 2008	≥ Ratio 2009	≥ Ratio 2010	≥ Ratio 2014	
	37. Quantité de biomasses végétales ravagées par les feux de brousse par an (en tonnes)	Ministère de l'Environnement	2006	Indicateur nouveau--absene de données historiques						736496	569238	439964	157004
	38. Proportion de plans de gestion environnementale mis en œuvre et suivis (suivait EIE)	Ministère de l'Environnement	132 PGE	EIE	EIE	EIE	EIE	57%	57%	60%	65%	85%	
Habitat et cadre de vie													
	39. Nbre de personnes sorties des habitats spontanés et relogés par an	Ministère de l'habitat	2005 ref 2005	180000	57000	57000	57000	57000	57000	57000	57000	750000	
Protection sociale et suivi des groupes vulnérables													
	42. Nombre de ménages vulnérables bénéficiaires d'allocation de ressources	Minist de la Famille	2005 ref 2005	1250	1250	1250	1250	1500	1500	2000	2500	5000	
	43. Nombre de personnes handicapées appareillées	Dir action sociale, Prog PRBC	2006 ref 2005	ref 2005	1050	850	850	1050	1050	1050	1050	4200	
	44. Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégrés dans le système-socio éducatif	Minist de la Famille	2007	Indicateur nouveau--absene de données historiques					1462	1731	1907	2002	2102
	46. Nombre de marchés gré à gré non conformes au code en vigueur	ARMP	2008	Indicateur nouveau--absene de données historiques					0	0	0	0	0
	47. Durée moyenne de la passation de marché	ARMP -- DCMP	2008	Indicateur nouveau--absene de données historiques					139,8 (2008)	<=150	<=150	<=150	<=150
	48. Nombre de projets de lois de règlement reçus par la cour des comptes par rapport au retard cumulé	Cour des Comptes	2007	Indicateur nouveau--absene de données historiques					1 (proj loi 2 2004)	1 (proj loi 2005, 2006 et 2007)	1 (proj loi 2008)	1 (proj loi 2009)	1 (proj loi 2013)
	49. Nombre de comptes de gestion (Etablissements publics, Etat, régions) reçus par la Cour des Comptes sur le nombre de comptes attendus(en %)	Cour des comptes	2005	ref 2005	13,60%	19,20%	17,60%	14,40%	25%	40%	50%	100%	

Liste restreinte des indicateurs (Les cellules en double-encadré représentent les projections et/ou les cibles pour une année donnée)

AXES DU DSRP	Indicateurs retenus	Structures responsables	Référence	HISTORIQUE						Cibles		
				2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
50. Taux d'exécution du budget de la Santé	titre III	DB/DGF	98,23% (2003)	91,31%	96,37%	99,43%	95%	95%	95%	95%	95%	95%
	titre V	DB/DGF	95,7% (2003)	102,26%	90,48%	68,59%	85%	85%	85%	85%	85%	85%
	titre III	DB/DGF	102,04% (2003)	98,84%	99,54%	95,21%	95%	95%	95%	95%	95%	95%
	titre V	DB/DGF	80,2% (2003)	90,94%	85,89%	47,77%	85%	85%	85%	85%	85%	85%
52. Taux d'annualité budgétaire		DB/DGF-DCEF	2004	9,50%	10,46%	6,50%	6,90%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%	< 7%
53. Délai de délivrance du registre de commerce et du crédit mobilier (RCCM)		DACS	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
53. Délai moyen de traitement des dossiers pénaux (délictuels et criminels)	délictuels	DACG (Dir, Af, Crim et de Grâce)	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
	Criminels		Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
55. Part des FECL et FDD dans le budget hors dette (indexée sur la TVA)	FECL (2% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
	FDD (3,5% de la TVA l'année N-1)	DCL/MDCL/DB/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
57. Délai de mise à disposition des actes de transfert du FECL et du FDD		DB/DGCP/MEF	Indicateur nouveau	Indicateur nouveau--absene de données historiques								
<p>Pour l'indicateur (Délai de mise à disposition des FECL et FDD), il y a lieu de préciser que le MDCL ne s'engage qu'en ce qui concerne les délais de signature des actes de transfert (-3 mois). Cependant pour ce qui est du suivi effectif de la mise à disposition des fonds, la responsabilité incombe entièrement aux services du MEF.</p>												

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Référence	Cibles			Collectifs	Modalités	Structures Responsables
			2009	2010	2015			
Réforme et renforcement des systèmes formels de sécurité sociale								
1. Lutter contre l'évasion sociale et promouvoir la prévention des risques sociaux	Nombre de travailleurs régulés par an	Projet de lutte contre l'évasion sociale				annuelle (comme paiement des employeurs)		Ministère en charge du Travail (Direction du Travail et de la Sécurité Sociale, Caisse de
	Nombre de personnes formées par an					annuelle		
	Nombre de sessions de formation par an							
	nombre de personnes sensibilisées							Ministère en charge du Travail (avec appui de DTSS, CSS, partenaires sociaux)
	Nombre de textes relatifs aux travailleurs atypiques appliqués	existence de la loi 97-17 du 1 ^{er} dec. 97 et ses textes d'application	révision					Ministère en charge du Travail
2. Réformer les textes législatifs et réglementaires et consolider le dispositif de régulation	Adoption de la loi portant sur le code unique de la sécurité sociale et des textes d'application.	textes sur la CSS	x				Ministère en charge du Travail, avec appui de DTSS, CSS, IPRES, PIM, COSRISS	
	Adoption de la loi portant sur le code unique de la sécurité sociale et des textes d'application.	instructions du Ministère pour refonte du code de sécurité sociale, commission interne de réflexion créée au niveau de la CSS					Ministère en charge du Travail (COSRISS)	
		TDR finalisés, financement acquis pour la réalisation de l'étude de faisabilité	Rapport disponible				Ministère en charge du Travail (DTSS, COSRISS), DE	
3. Élargir le champ de couverture de la sécurité sociale	Nombre de travailleurs bénéficiaires du programme						Ministère en charge du travail Ministère en charge de l'Habitat (à confirmer)	
	Création d'un dispositif de couverture sociale pour les restes au sinégal. Nombre de chômeurs bénéficiaires d'une couverture sociale						Ministère en charge du Travail (DTSS), Min. en charge des Sénégalais de l'étranger, CSS, IPRES	
4. Renforcer les capacités des professionnels de la sécurité sociale et des acteurs sociaux	Nombre de personnes bénéficiaires de la formation	TDR et financement acquis pour la réalisation de l'étude de faisabilité					Ministère en charge du Travail, Ministère en charge de l'Éducation et de la Formation	
	% de gérants d'IPM formés	Etude de M. SY (2007) + voir Mme Fall, M. Birane Thiam pour études complémentaires					Ministère en charge du Travail	
	% d'IPM assainies	Arrêté 9176 (31 juillet 1976)	audits réalisés				Ministère en charge du Travail	
4 Bis Réformer le dispositif de couverture maladies des salariés	% d'augmentation du taux de couverture, Amélioration de la qualité des prestations						Ministère en charge du Travail	

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs Stratégiques	Indicateurs dominants	Références	Objectifs		Cofinancement	Structures Responsables
			2009	2010		
Extension de la protection sociale						
5. Renforcer les mutuelles de santé et améliorer le système d'assurance-maladie	nombre de bénéficiaires couverts (% d'augmentation)	Stratégie Nationale D'Extension de la Couverture du Risque Maladie des Sénégalais; Plan d'Action 2006	Phase test	Phase test	Extension 2012-2015	Ministère de la Santé et de la Prévention
	Existence d'un cadre de collaboration régissant les relations entre les mutuelles de santé et les prestataires, mise en œuvre du cadre entre mutuelles et prestataires, montant des ressources allouées au cadre national de concertation =0 (2008)	Circulaire du Ministère de la Santé relative au conventionnement entre les mutuelles et l'offre de soins (2006), ressource du cadre =0 (2008)				
6. Mettre en place des mécanismes de prise en charge de maladies pour les personnes vulnérables	Existence un plan de communication;	TDR élaborés pour le recrutement d'un consultant en Oct 06	existence du plan et début de mise en œuvre			Ministère de la Santé et de la Prévention
	catégorie des personnes bénéficiaires identifiées	rapport de l'étude sur évaluation des initiatives de gratuité (2007), comité de suivi (2008)				Ministère de la Santé et de la Prévention
	Nombre de personnes prises en charge.				Annuelle	Ministère de la Santé et de la Prévention (existence de rapports de performance CDSMT)

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Référence	Cibles			Géolocalisation	Mois	Structures Responsables
			2009	2010	2015			
7. Mettre en place des systèmes de prévoyance sociale pour les personnes exerçant le métier de l'agriculture et les acteurs économiques du secteur informel, de l'artisanat	Existence de régime test	existence des plans de développement, adoption des décrets de la LOASP			50%			Ministère en charge de l'Agriculture, CNCR, BIT/STEP
	Nombre de bénéficiaires							
	Nombre de protocoles signés entre les mutuelles de santé et le système formel de sécurité sociale	nd						Ministère de la Santé/CAFSP-CSS, Ministère du Travail
Prévention et gestion des risques majeurs et catastrophes								
8. Promouvoir des stratégies et mécanismes de prévention et de gestion des risques et catastrophes en appui aux plans nationaux	Nombre de personnes formées et sensibilisées en RRC	PAPGR						DPC/PAPGR
	Nombre de personnes formées et sensibilisées en RRC							
9. Assurer la coordination et la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques et catastrophes	Existence d'une plateforme multi-acteurs opérationnelle	Decret de signature						MINT/DPC/PAPGR

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles			Coûts Périodicité	Mode	Structures Responsables
			2009	2010	2015			
10. Maîtriser les accidents industriels majeurs et les inondations	Nombre d'accidents industriels selon la nature maîtrisés							MINT/DFC/PAPNGRC; Ministère du Travail/CSS; Ministère de la Famille/DAS
	Nombre de familles assistées, déplacées et/ou recasées;	Plan ORSEC; Plan de contingence						
	Nombre de zones inondables restructurées ;							
11. Réduire les facteurs de vulnérabilité dans les secteurs et renforcer l'assistance sociale aux groupes vulnérables	Existence d'un système d'assurance	LOASP						Ministère de l'Agriculture
	Nombre de dispositifs d'alerte précoce mis en place selon la nature des risques	Etude SAP validée						MINT/DFC/PAPNGRC
	Volume financier mobilisé par l'Etat et les Collectivités Locales annuellement dans le cadre des fonds de solidarité nationale et de calamité	Budget de l'Etat,						Primaire; Ministère de la Famille en charge de la Solidarité Nationale
	Augmentation du montant alloué au renforcement du mécanisme	CSA						Ministère de la Famille/CSA

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs Stratégiques	Indicateurs dominants	Références	Cibles			Colloca-tion	Structures Responsables
			2008	2010	2015		
Protection sociale et suivi des groupes vulnérables							
12. Améliorer le ciblage, le suivi et l'élaboration des actions dirigées vers les groupes vulnérables	Opérationnalité du dispositif de suivi-évaluation aux niveaux central et décentralisé	Programme d'appui					MFSNEFMF/CSOLP
	Nombre d'OCB formées	DSRP					MFSNEFMF/CSOLP ; MEF/ANS
	13. Améliorer l'accès aux services sociaux pour les groupes vulnérables et assurer l'accès aux actifs et à la pleine jouissance de leur droit	Nombre de ménages pauvres bénéficiaires de cash transfers conditionnels	Programmes et projets				
Personnes handicapées							
14. Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	% de demandes d'appareillage satisfaites						
	Nombre de personnes handicapées correctement appareillées	DAS, ANSD					MFSNEFMF/DAS
	Application de la loi d'orientation sociale	LOS					MFSNEFMF/DAS

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles		Collecte		Structures Responsables
			2009	2010	2015	Périodicité	
15. Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	% d'enseignants formés dans l'éducation intégrée	Programme National d'Education Intégrée					Ministères en charge de l'Education
	% d' enfants handicapés à l'école et en âge de scolarisation						
16. Améliorer l'insertion économique et sociale des personnes handicapées	Nombre de GIE bénéficiaires	Programme de réadaptation à Base Communautaire (RBC) en exécution depuis 2006	Couverture du territoire				MFSNEFM/DAS
	Nombre de bénéficiaires du Fonds						MFSNEFM/DAS
	Montant alloué par l'Etat et les PTF	0					
	Nombre de personnes handicapées recrutées dans les entreprises						MFSNEFM/DAS
	Adoption et application de la LOS	LOS					MFSNEFM/DAS

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles			Collecte	Périodicité	Mode	Structures Responsables
			2009	2010	2015				
Femmes en situation de vulnérabilité									
17. Promouvoir les Droits des Femmes et des filles	Existence d'un plan de communication	Plan d'actions SNEEG							MFSNEFMF/Composante Genre, OSC
	Nombre de cas de violences traitées	Comité National de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes							MFSNEFMF, OSC
	Signature du texte législatif et réglementaire	Decret de signature							MFSNEFMF/DF,DPDE
	Existence de mesures de contrôle sur l'effectivité des textes	Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre des conventions et textes							MFSNEFMF/DF,DPDE
	Existence d'un plan de communication	Plan d'actions SNEEG							MFSNEFMF/DF, Comosante Genre
	Nombre de CDSMT, programmes et projets intégrant le genre	Plan d'actions SNEEG							MFSNEFMF/DF, Comosante Genre
18. Améliorer la situation économique et sociale des femmes en situation de vulnérabilité	Nombre de centres d'accueil créés	CENAF							MFSNEFMF/CENAF, CEDAF
	Nombre d'organisations féminines rurales bénéficiaires	CDSMT/MFSNEFMF							MFSNEFMF
	Montant de financement mis à la disposition des femmes rurales en situation de vulnérabilité								
	Nombre des cas traités	Programmes et projets en cours							Ministère de la Jeunesse/Centre Ados,MFSNEFMF/
Enfants en situation de vulnérabilité									
19. Développer une stratégie de prise en charge et de réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	Nombre d'enfants vulnérables ayant bénéficié de la Primo prévention	Rapport d'avancement							Ministère de la Justice/DESP/AEMO
	Nombre d'enfants issus de familles pauvres bénéficiant de cash transferts	Plan d'Actions National Trienal							MFSNEFMF/PLCTPFTE
	Montant des « cash transferts » (transferts directs) au bénéfice des familles pauvres								
	Nombre de structures de prise en charge des enfants renforcées	Rapport d'avancement							Ministère de la Justice/DESP/AEMO
20. Renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (enfants de femme mendicitaire, enfants guide des handicapés, enfants des femmes touchées par l'extrême pauvreté, orphelins du VIH, enfants victimes de la toxicomanie, enfants abandonnés ou en conflit avec la loi, enfants travailleurs)	Nombre de CPRS appuyés								MFSNEFMF/DAS
	Nombre de filières de formation développées dans les daaras	Programme EVF/daara							MFSNEFMF/EVF daara
	Nombre de structures et associations appuyées	Rapports							MFSNEFMF/DDC,DPDE, PLCTPFTE
Nombre d'enfants travailleurs affectés par le VIH SIDA et bénéficiant d'alternatives viables	Programme OEV								Ministère de la Santé/CNLS

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles			dépense	Périodicité	Mois	Structures Responsables	
			2009	2010	2015					
21. renforcer la législation en vigueur en matière de protection de l'enfant et prendre les dispositions pour assurer une application effective	Nombre de programmes de sensibilisation, d'information et de plaidoyers exécutés	Plans d'Actions							MFSNEFMF/DPDE, PLCTPTE	
	Nombre d'enfants retirés des pires formes de travail et réintégré dans le système socio éducatif	Plans d'Actions							MFSNEFMF/PLCTPTE ; MTFP.	
	% d'enfants de moins de 18 ans ayant un acte de naissance	Plan d'Actions							Ministère de la Justice, Ministère des Collectivités Locales/CEC, MFSNEFMF/DPDE	
	Existence de textes juridiques conformes aux instruments juridiques internationaux souscrits	Decret d'harmonisation								
22. Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	Nombre d'enfants empêchés et ou retirés des pires formes de travail, bénéficiant d'alternatives viables de réinsertion	Plan Cadre; Plans d'Actions								
	AINES									
	taux d'imposition nul pour les pensions égales au SMIG -									
	taux dégressif sur les pensions supérieures au SMIG	Texte promulgué								MEF/FNR; MFP/IPRES
23. Améliorer la prise en charge des aînés	Mise en œuvre de mécanismes d'implication des personnes âgées dans la formulation et la mise en œuvre de programmes	Convention signée avec le mouvement associatif des personnes âgées								MFSNEFMF; MSP, MEN
	Taux d'accès des personnes de plus de 60 ans aux services gériatrie	Rapports								MFP/IPRES ; MSP
	% de la population de plus de 60ans bénéficiaires d'un système de couverture maladie	Rapports								MFP/IPRES ; MSP
	% de retraités disposant d'une pension égale au moins au SMIG	Rapports IPPRES, FNR								MEF/FNR; MFP/IPRES
24. Améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou aînés	Existence d'un programme de cash transfert									MFSNEFMF/PAPA
	Montant de la dotation	Rapport PAPA								MFSNEFMF/PAPA
	Nombre de bénéficiaires									
	Nombre d'aînés bénéficiaires d'un appui pour la sécurisation de leur travail	Rapport ANSD								MFSNEFMF/ANSD

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles			Cibles	Structures Responsables
			2009	2010	2015		
Jeunes							
26. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	Nombre de programmes renforcés	Rapports					Ministères de la Jeunesse et de la Santé
	Nombre de jeunes ayant accès aux services de protection et de soutien	Rapports					Ministère de la Jeunesse : MFSNEFMF
Rapatrés et Personnes déplacées							
27. Promouvoir la réinsertion et la réintégration des rapatriés et des personnes déplacées	Nombre d'infrastructures (écoles, postes de santé, etc. réhabilités/construits,	Plan d'actions					Primate/ANFRAC
	Nombre de familles recasées						
Réfugiés							
28. Améliorer les stratégies de gestion des réfugiés	Nombre de projets/programmes financés dans le cadre du retour						
	Dotation de moyens matériels facilitant le recensement des éligibles						
	Texte législatif sur le droit d'asile réactualisé						
	Ratio de femmes réfugiées prises en charge						

Indicateurs Dominants Axe 3

Objectifs/Stratégies	Indicateurs dominants	Références	Cibles			Collectif	Structures Responsables
			2009	2010	2015		
Population							
29. Assurer une meilleure maîtrise des phénomènes démographiques	Existence d'un PAIP ; Taux de mobilisation des financements						MEF/DPRH; ANSD
30. Améliorer les conditions de vie des jeunes et des adolescents	Augmentation du montant alloué à la coordination et au suivi Nombre de centres ADO créés						MEF/DPPDH; ANSD Ministère de la Jeunesse/CDEPS